

| | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|--------------------------|------------|-----|-----|------|------|------|------|--|
| PROVINCE SUD direction de l'environnement | ARRIVÉ LE : | | | | | | | | | |
| | N° 19632 16 JUIL. 2015 | | | | | | | | | |
| Dir. | CD cada BM | CM Projeté Travaux | CE Com. | SGN | SAF | SCEP | SCBT | PPRB | PZF. | |
| AFFECTÉ | | | | | | | | | | |
| COPIE | | | | | | | | | | |
| OBSERVATIONS | V1 → BICPTE → 2057 → AR | | | | | | | | | |

Nouméa, le 13 juillet 2015

Monsieur Le Directeur
Direction de l'Environnement de la Province Sud
6 route des Artifices
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

V/Réf : Mise en demeure N°791/2015/ARR/DENV

Objet : Récapitulatif des mesures demandées dans le cadre de la mise en demeure N°791/2015/ARR/DENV

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez en pièces jointes le récapitulatif des mesures demandées dans le cadre de la mise en demeure N°791/2015/ARR/DENV ainsi que les annexes.

Concernant le point restant en suspens à savoir la refonte du plan incendie de 2011 de l'ISD Gadji, vous trouverez en Annexe C un rapport d'audit effectué par un cabinet extérieur (Reso 988).

Cette étude a pour objectif de mener une réflexion sur la gestion du risque incendie sur l'ISD de Gadji et des actions que la CSP doit entreprendre.

A l'article 2 de la note récapitulative, nous vous indiquons un planning de tâches à réaliser. Ce planning pourra au retour de notre prestataire « mi-août » être revu au regard des actions déjà entreprises et décrites dans notre note explicative.

L'objectif in fine étant la refonte complète du plan incendie actuel en vigueur et datant de 2011.

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Le Directeur Général Délégué

PJ : note récapitulative + annexes

1- CONTEXTE

Dans la nuit du lundi 09 au mardi 10 mars 2015 un incendie d'une grande envergure s'est déclaré dans le casier C alvéole 2 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du site de GADJI.

A la suite, la CSP a été sommée d'un arrêté de mise en demeure N°791/2015/ARR/DENV en date du 13 mars 2015.

ARRÊTÉ

mettant en demeure la société Calédonienne de Services Publics d'établir un rapport circonstancié et de réaliser certaines mesures suite à l'incendie du 10 mars 2015 survenu sur l'installation de stockage des déchets de Gadjî sur la commune de Païta

2- MISE EN DEMEURE N°791/2015/ARR/DENV DU 13 MARS 2015

L'arrêté de mise en demeure comporte 4 articles nécessitant une réponse de la part de la CSP (Articles 1 à 4).

a. Article 1

ARTICLE 1 : La société Calédonienne de Services Publics établit un rapport circonstancié sur l'incendie survenu le mardi 10 mars 2015 sous un délai d'une semaine qui précisera :

- les circonstances et les causes plausibles de l'incendie ;
- les mesures mises en œuvre pour résorber l'incendie et éviter sa propagation aux autres casiers ;
- les effets de cet incendie sur les personnes, sur l'exploitation et sur les milieux récepteurs ;
- ses conséquences pour la poursuite de l'exploitation du site, notamment les dégradations constatées et prévisibles sur les dispositifs de protection de l'environnement et de réduction des risques ;
- les mesures mises en place avant et après l'incendie du 10 mars 2015 pour assurer la surveillance du site, en particulier le stockage de pneumatiques usagés ;
- les risques résiduels prévisibles sur l'exploitation et sur son environnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour les résorber ;
- les dysfonctionnements constatés en termes de mise en œuvre des moyens de prévention, d'alerte et de lutte contre les incendies ;
- les mesures envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

Le rapport circonstancié en réponse à cet article a été transmis aux services de la Direction de l'Environnement en date du 19 mars 2015. Il est repris en annexe A de la présente note.

b. Article 2

ARTICLE 2 : La société Calédonienne de Services Publics actualise, sous un délai de deux mois, le plan d'intervention incendie de l'installation de stockage de déchets de Gadji.

Cette révision du plan d'intervention incendie tient compte du retour d'expérience de l'incendie du 10 mars 2015 dans l'objectif d'améliorer le dispositif tant en termes d'actions préventives, de schéma d'alerte et des actions à mener au cours d'un incident ou accident.

Le plan d'intervention incendie est vigoureux à la date de l'incendie était le document réalisé par le bureau d'étude CAPSE en février 2011 et transmis aux services de la DENV le 21 février 2011. (Annexe B)

Suite à l'article 2 de la mise en demeure, l'actualisation de ce dernier était attendue avant le 13 mai 2015. Après échange entre la DENV et la CSP un délai de restitution a été accordé à fin juin 2015.

Aux vues du travail conséquent à fournir pour l'actualisation du document, CSP a transmis par échange mail en date du 2 juillet 2015, un document établi par le bureau d'étude RESO988 aux services de la DENV en spécifiant qu'il s'agit d'un document CONFIDENTIEL étape permettant de mener à bien l'actualisation du Plan d'Intervention Incendie. (Annexe C)

Le document transmis détaille une proposition de plan d'action que la CSP validera ou modifiera au besoin, cependant il est retenu le calendrier suivant :

| | Avant la fin du 3 ^{ème} trimestre 2015 | Avant la fin du 4 ^{ème} trimestre 2015 | Avant la fin du 1 ^{er} trimestre 2016 | Avant la fin du 2 ^{ème} trimestre 2016 |
|------------------------------|---|---|--|--|
| Equipements matériels | Radio ATEX DéTECTEUR CO Moto pompe | Equipement de protection individuel Caméra Véhicule équipé DéTECTEUR multi-gaz | Réserve incendie | |
| Procédures | Actualiser procédures internes : <ul style="list-style-type: none">• feu dans les déchets• utilisation RIA / extincteur• utilisation moto pompe | Actualisation procédure interne | Finalisation de toutes les procédures | |
| Formations | Mise en application des procédures listées ci-dessus + coordinations associées | Mise en application des procédures listées ci-dessus + coordinations associées | Mise en application des procédures listées ci-dessus + coordinations associées | Mise en application des procédures listées ci-dessus + coordinations associées |

Il s'agira à chaque point de vérifier la nécessité ou non d'investir dans du nouveau matériel, de modifier les procédures et les formations associées.

A l'issue de toutes les actions engagées par la CSP, un plan d'intervention incendie sera réalisé, le délai prévisionnel de restitution est donc au 2^{ème} trimestre 2016 (terme du calendrier ci-dessus).

Toutefois, il est à noter qu'un certains nombre d'actions ont déjà été menées :

- Réduction de la surface ouverte d'exploitation
- La zone exploitée est délimitée par des digues/parements montées à l'avancement, le déchet est donc contenu et non visible
- Création de 2 stock incendie de matériaux terreux à proximité immédiate de l'exploitation
- Rappel des consignes incendie et de surveillance – distribution de flyers
- Création de 2 accès différents sur la zone en exploitation(alvéole C2)
- Renforcement du suivi de la composition du biogaz
- Achat d'une moto pompe
- Achat de tuyaux souples avec raccord incendie
- Mise en place d'extincteur supplémentaire sur le site
- Renforcement du gardiennage

c. Article 3

ARTICLE 3 : La société Calédonienne de Services Publics remet à l'inspection des installations classées, sous un délai de 3 mois, un programme de remise en état de l'alvéole C2 accompagné d'un planning prévisionnel.

Par mail du 4 mai 2015, la CSP a communiqué un programme de remise en état de l'alvéole C2. (Annexe D), ce dernier a été complété par un courrier en date du 8 juin 2015 (Annexe E) intégrant un planning de remise en état.

A ce jour, les travaux de l'alvéole C2 ne sont pas achevés et cela en raison des intempéries, la fin de chantier est reportée à fin juillet 2015.

d. Article 4

ARTICLE 4 : La société Calédonienne de Services Publics prend en charge les coûts afférent aux analyses du dispositif de suivi de la qualité de l'air (tubes passifs pour le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre ainsi que le préleveur de poussières (PM10) sur filtre de type PARTISOL pour le dosage des paramètres Sb, Cr, Co, Cu, Sn, Mn, V, Zn, Ni, Cd, As, Pb, Hg) mis en place par l'association Scal'air jusqu'au 13 mars 2015.

La société CSP s'engage à prendre en charge les coûts afférent aux analyses listées ci-dessus et réalisées par Scal'air. A ce jour, aucune facture n'a été reçue.

Les articles 5 et 6 de la mise en demeure ne requièrent pas de réponse de la part de la CSP.

3- BILAN DES REPONSES REQUISES

Le tableau ci-dessous synthétise les éléments :

| | <u>Objets</u> | <u>Délais imposés</u> | <u>Date de rendu</u> |
|------------------|--|-----------------------|---|
| <u>Article 1</u> | Fournir un rapport circonstancié | Sous 15 jours | Jeudi 19/03/2015 par mail (Annexe A) |
| <u>Article 2</u> | Actualiser le plan d'intervention incendie datant de 2011. | Sous 2 mois | 1 ^{er} report du délai jusqu'au 30 juin. Transmission du rapport de la société RESO988 (Annexe C). Transmission finale 2 ^{ème} trimestre 2016 |
| <u>Article 3</u> | Fournir un programme de remise en état du casier C2 + un planning prévisionnel | Sous 3 mois | 09/06/2015 par mail. (Annexes D et E) |
| <u>Article 4</u> | Prise en charge des frais par CSP liés aux analyses réalisées par SCAL'AIR. | - | La CSP s'engage à prendre en charge les frais. |

ANNEXE A

RAPPORT CIRCONSTANCIE



**Rapport circonstancié sur l'incendie
du mardi 10 mars 2015 N° RC-01-2015
En date du 19/03/2015**

Nature :

Le mardi 10 mars 2015 un feu (présence de flammes et de fumées noires) a été signalé aux alentours de 3h00 du matin par nos agents de sécurité dans l'alvéole C2 sur la digue de pneu à une dizaine de mètres de la route (*photo1*). La zone en feu ne comportait pas de déchets

Circonstances et causes plausibles de l'incendie

Dans la nuit du lundi 09 au mardi 10 mars 2015 un feu s'est déclaré dans l'alvéole C2 mis en exploitation depuis le 19 janvier dernier. L'état de remplissage du fond de l'alvéole au moment de l'incendie était à moitié recouvert par des déchets, l'autre moitié étant constituée par le massif drainant avec du broyat de pneumatiques. Les flancs de l'alvéole étaient stabilisés avec des pneus entiers, seule une partie des flancs était recouverte par des déchets (la partie par laquelle s'effectuait le remplissage depuis le casier C1) – Voir schéma casier 1.

A notre arrivée sur site (4h45) nous avons constaté un feu de grande ampleur (avec des flammes de plusieurs mètres de hauteur) avec une propagation rapide de la consommation des pneus.

Circonstances aggravantes : Présence d'un vent soutenu dès le début de matinée (rafales aux alentours de 15 noeuds dès 8h00 dans une direction Sud/Sud-Est – source Méteo France ; station TONTOUTA) qui s'est renforcé au cours de la journée pour atteindre 22 noeuds avec des rafales à plus de 30 noeuds à 14h00 (*photos 3, 4 et 5 qui témoignent de la direction des vents*).

La cause de l'incendie semble être d'origine criminelle eu égard au point d'origine identifié par l'agent de sécurité, l'absence de déchets dans la zone identifiée et à la propagation du feu dans son environnement liée aux conditions météorologiques constatées (vents de direction Sud/Sud-Est). Une plainte a été déposé par la CSP le mardi 10 mars 2015, une enquête est en cours.

Chronologie des évènements depuis l'alerte du vigile de nuit jusqu'à l'arrivée des pompiers :

- Aux environs de 3h00 (source vigile de nuit) : Constatation de flammes dans l'alvéole C2 par le vigile lors de sa ronde. Appel du vigile aux pompiers. Les pompiers lui indiquent qu'ils ne peuvent intervenir dans l'immédiat mais qu'à partir de 6h00.
- Aux environs de 3h30 (source vigile de nuit) : Arrivée des gendarmes qui essaient de joindre les pompiers mais en vain
- Entre 4h00 et 4h30 : le vigile joint le responsable d'exploitation du site et l'informe de la situation à savoir des flammes dans le casier C2
- 4h45 : Arrivée du responsable d'exploitation du site
- 4h50 : Appel du responsable d'exploitation du site aux pompiers pour intervention d'urgence
- 5h10 : Arrivée du Directeur Général Délégué de la CSP
- 5h15 : Arrivée des pompiers



- 6h15 : Appel du responsable d'exploitation du site au directeur des services techniques de la mairie de Païta sans succès (message laissé sur son répondeur)
- 6h45 : Appel du responsable d'exploitation du site à _____ du SIGN sans succès.
- 7h00 : Evacuation de personnes étrangères au site et particulièrement virulente et renforcement du contrôle d'accès au site
- 7h10 : Appel du DG CSP à _____ du SIGN sans succès
- 7h20 : Appel du responsable de site à l'inspecteur des installations classées sans succès
- Depuis 5h30 : Mobilisation des pompiers et des moyens internes (3 pelles hydrauliques 2x20 t et 1x40 t, 2 bulls et 3 camions pour tenter de circonscrire et arrêter la propagation de l'incendie (*photo 2 et 2bis*). Augmentation des moyens aux alentours de 9h00 avec 1 pelle hydraulique 20 t, 3 camions pour l'approvisionnement de matériaux de couverture et 4 camions citerne + 1 tonne à lisier en ravitaillement des pompiers)

Actions mises en œuvre pour résorber l'incendie et éviter sa propagation :

Actions immédiates :

- Mise en place de la cellule de crise avec les pompiers (Tontouta, Dumbéa et Nouméa) et la sécurité civile
- Détermination du plan d'action et positionnement des équipes pompiers au niveau de l'ancien casier amiante pour mise en sécurité du stock historique de pneus présent de l'autre côté de la route
- Mise en place de moyens externes pour approvisionnement en eau des pompiers (4 camions citerne)
- Mise en place de moyens logistiques (6 camions) pour approvisionnement de matériaux terreux depuis notre stock interne disponible à proximité
- Réalisation d'une bande coupe-feu en matériaux terreux entre C1 et C2
- Fermeture de la digue de séparation D1/D2 pour confinement d'une éventuelle fuite de lixiviats depuis le casier C et les casiers en amont
- Retrait des équipes de la zone casier amiante pour déplacement vers le dôme de C1 suite à une propagation importante du feu renforcée par des vents forts
- Mise en place de matériaux terreux en couverture du front de déchets à partir du dôme de C1
- Arrivée de l'hélicoptère en milieu de matinée pour environ 2 à 3 heures d'intervention

Liste des moyens internes et externes (hors pompiers) :

- 6 camions pour approvisionnement de matériaux terreux
- 4 pelles hydrauliques
- 2 bulls
- 4 camions citerne + tonne à lisier tractée par tracteur



Effets sur les personnes, l'exploitation et l'environnement

Effets sur les personnes :

- Aucun blessé
- Dégagement de fumées : pas de plaintes en interne ou en externe liées à des problèmes respiratoires (effets à long terme non connus à ce jour)

Effets sur l'exploitation :

- Fonctionnement en mode dégradé (fermeture totale du site pendant 24 h)
- Réouverture progressive le lendemain (QAV ouvert le mardi 17/03)
- Acceptation uniquement des semi-remorques en provenance du CTTV de Ducos.
- Perte totale de l'alvéole C2.
- Reprise de l'exploitation sur le flanc sud de l'alvéole B2 en couverture provisoire

Effets sur l'environnement :

- Sur les eaux et le sol : Aucun (les lixiviats sont restés contenus dans l'alvéole D1 en cours de travaux dont le fond argileux étaient en place - Voir détails dans le rapport transmis en réponse à l'art 3 de l'arrêté de mesures d'urgence N°779-2015/ARR/DENV (annexe1)
- Sur l'air : non connu à ce jour (attente des résultats d'analyses SCALAIR). En plus des dégagements de fumées, la destruction d'une partie du réseau de collecte du biogaz engendre des émanations à l'atmosphère

Conséquences pour la poursuite de l'exploitation du site, dégradations sur les dispositifs de protection de l'environnement

Voir rapport transmis en réponse à l'art 3 de l'arrêté de mesures d'urgence N°779-2015/ARR/DENV (annexe1)

Meures mises en place avant et après l'incendie pour assurer la surveillance du site

Avant l'incendie (7 j/7j) :

- 1 agent de sécurité de jour équipé d'un véhicule de rondes de 6h00 à 18h00
- 2 agents de sécurité de nuit de 18h00 à 6h00 (l'un en faction au niveau du portail d'entrée et le second équipé d'une véhicule pour effectuer des rondes sur l'ensemble des installations du site)

Après l'incendie (7 j/7j) :

- 2 agents de sécurité de jour de 6h00 à 18h00 (l'un en faction au niveau du portail d'entrée et le second équipé d'une véhicule pour effectuer des rondes sur l'ensemble des installations du site)
- 4 agents de sécurité de nuit de 18h00 à 6h00 (un en faction au niveau du portail d'entrée, le deuxième en faction sur la zone de stockage des pneumatiques, le troisième affecté à la surveillance du casier C et le quatrième équipé d'une véhicule pour effectuer des rondes sur l'ensemble des installations du site)



Les risques résiduels prévisibles sur l'exploitation et son environnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour les résorber

Casier C2 :

- Couverture intégrale afin d'étouffer le feu sur les déchets et éviter tous risques de propagation

Casier C1 :

- Couverture intégrale afin d'éviter tous risques de propagation et l'apport en oxygène dans le massif

En parallèle une expertise sur la modélisation d'un éventuel feu couvant sur les casiers C1 et amonts nous permettra d'apporter un complément sur les risques résiduels.

Les dysfonctionnements constatés en termes de mise en œuvre des moyens de prévention d'alerte et de lutte contre les incendies

Moyen de prévention d'alerte : la procédure d'alerte a été respecté par l'agent de sécurité, qui a immédiatement alerté les pompiers, la gendarmerie, ainsi que la responsable d'exploitation du site.

Des dysfonctionnements ont été constatés :

- Dans la réactivité des pompiers (voir chronologie des événements).
- Dans la gestion de l'urgence par l'agent de sécurité (qualité des informations transmises aux pompiers)
- Dans la procédure d'alerte au cadre d'astreinte (pas d'appel reçu de la part du vigile) seul la responsable du site a été contacté.

Moyen de lutte contre l'incendie : les moyens de luttes contre l'incendie ont été mobilisés à l'arrivé du responsable du site et des pompiers (voir ci-dessus moyens mis en œuvre).

Pas de dysfonctionnements dans les moyens de lutte contre l'incendie.

Solutions envisagées pour éviter le renouvellement de l'incendie

Solutions envisagées pour éviter le renouvellement de l'incendie :

- Renforcement des équipes de gardiennages pour la nuit
- Réflexion sur la mise en place d'un système de vidéo surveillance (pouvant inclure des caméras thermiques) pour favoriser la rapidité de la chaîne d'action
- Rappel des consignes de la procédure d'alerte



CALEDONIENNE
DE SERVICES
PUBLICS

Photo 1 - 15h02



Photo 2 - 6h08





Photo 2 bis - 6h08



Photo 3 -6h28





Photo 4 - 6h48



Photo 4 - 8h03





Photo 5 - 9h28





ANNEXE 1

**Modalités de gestion des déchets réceptionnés au sein de l'installation
(en réponse à l'alinéa 1 de l'art 3 de l'arrêté de mesure d'urgence N°779-2015/ARR/DENV du 13 mars 2015)**

Nous donnons la priorité à la gestion des déchets d'ordures ménagères ainsi que les déchets putrescibles et ce afin d'éviter le risque d'insalubrité dans les communes du grand Nouméa. En parallèle nous limiterons les apports en déchets verts qui sont pour l'heure stockés sur des terrains mise à disposition par la STAR PACIFIQUE et les communes de Paita, Dumbéa et Mt dore. Nous serons capable de revenir à notre rythme de croisière à la réouverture de l'ancien CET de Gadji. D'ici là nous évacuerons progressivement nos DIB vers les zones de stockage C1 et B2 jusqu'à ouverture de la Zone tampon de l'ancien CET.

Nous vous apporterons dans les meilleurs délais un état détaillé de la gestion des flux.

Modalités de gestion des lixiviats en mode dégradé (en réponse à l'alinéa 2 de l'art 3 de l'arrêté de mesure d'urgence N°779-2015/ARR/DENV du 13 mars 2015)

❖ Etat de la gestion des lixiviats depuis l'incendie du 10 mars 2015 :

Les vannes de sectionnement des collecteurs lixiviats C2/D1 ont toutes été détruites au cours de l'incendie ce qui a provoqué le déversement des lixiviats dans le casier D1. La barrière argileuse du casier D1 étant en place (travaux finalisés en attente des essais de perméabilité pour réception définitive du fond de forme argileux) et un bouchon argileux ayant été mis en urgence au niveau de l'ouverture dans la digue D1/D2 (Voir cliché 1), les lixiviats sont restés contenus dans le casier D1 et le risque d'infiltration dans le sol est limité.



Cliché 1 : mise en place du bouchon argileux

Pendant l'incendie, il a également été décidé de sectionner le collecteur principal dans le casier D1 avant que celui-ci ne plonge sous la digue D1/D2 de manière à le protéger d'une propagation des flammes. Ce sectionnement a été réalisé à quelques dizaines de centimètre du sol afin de permettre aux lixiviats d'être évacués rapidement vers les bassins de stockage tout en minimisant la charge hydraulique dans D1.

Enfin, une mesure de sécurité supplémentaire a été mise en place toujours au cours de l'incendie par la fermeture des vannes guillotines en aval de la zone marécageuse.

Ces mesures immédiates ont permis d'éviter tout déversement dans le milieu naturel.

Capacité de stockage disponible dans les bassins lixiviats :

A ce jour les capacités restantes des bassins de stockage lixiviats sont les suivantes :

- Bassin dit « 3000 » (capacité totale de 3200 m³) : remplissage estimé à 95% soit une capacité disponible = 160 m³ – *Voir cliché 2*
- Bassin dit « 4000 » (capacité totale de 4300 m³) : remplissage estimé à 15% soit une capacité disponible = 3655 m³ – *Voir cliché 3*



Cliché 2 : Bassin « 3000 »



Cliché 3 : Bassin « 4000 »

La capacité totale ainsi restante est estimée à 3 815 m³.

Un jeu de vanne en amont immédiat des bassins permet d'orienter les lixiviats dans l'un ou l'autre des deux bassins.

En fonctionnement normal, l'écoulement se fait dans le bassin « 4000 » (vanne « 4000 » ouverte et vanne « 3000 » fermée). Deux pompes de relevage permettent d'alimenter le bassin « 3000 » depuis le bassin « 4000 ».

La vanne du bassin « 4000 » a été mise en position fermée dans la matinée du samedi 14 mars en prévision des fortes pluies liées au passage du cyclone PAM au large de la Nouvelle Calédonie et ce afin de mettre les bassins en sécurité eu égard à la capacité de stockage restante. Le casier D1 servant alors de bassin tampon.

❖ Mesures envisagées pour minimiser les risques et un retour à la normal

• Mesure 1 :

La reprise du traitement des lixiviats est prévue sous 2 semaines. La CSP a déjà pris contact avec la société GRS Valtech pour l'envoi d'un technicien en urgence pour la mise en service de l'unité d'osmose inverse.



- Mesure 2 :

Réparation du réseau lixiviats en pied de digue C2/D1 et connexion au collecteur principal (délai : 2 semaines hors intempéries). Le casier C2 pourra alors servir de bassin tampon.

Dès la réparation des réseaux en pied de digue C2/D1, les lixiviats amont resteront contenus dans le casier C2. Il est alors envisagé de procéder à des analyses de la qualité des eaux résiduelles contenues dans le casier D1 (eaux stagnantes en point bas en dessous du niveau de la canalisation d'évacuation) afin de les orienter soit vers les bassins lixiviats par pompage soit directement au milieu naturel par l'ouverture du bouchon argileux mis en place dans la digue D1/D2.

- Mesure 3 :

Livraison du casier D1 : 2 mois de délai hors intempéries, dont une partie des premiers travaux sont décrits dans la mesure 2.

- Mesure 4 :

Remise en état du casier C2 et de son réseau lixiviats qui permettra de reconnecter les casiers A, B, C1 et C2 au collecteur principal aval : délai non connu à ce jour (dépend de l'étendue des dégâts du réseau dans ce casier et des recommandations de l'expertise pour le traitement du casier C2).

Le retour à un mode normal sera effectif une fois la mesure 4 achevée. En attendant le facteur de danger principal étant une montée en charge brutale dans le casier C2 avec un risque de débordement dans le casier D1. Ce risque étant toutefois peu probable du fait de la mise en couverture de l'ensemble des casiers amont et de la faible production de lixiviats induite. En effet, le bilan hydrique prédictif établit une production aux environs de 3000 m³/an (hypothèse sur une année fortement pluvieuse) ce qui représente une charge hydraulique en fond de casier d'environ 55 cm (fond de casier C2 = 5500 m²). Ajoutée à la pluviométrie annuelle (environ 1,3 m sur une année fortement pluvieuse) il est alors très peu probable que le scénario d'un débordement par-dessus la digue soit envisageable (hauteur de digue supérieure à 4 m).

Modalités de gestion du biogaz en mode dégradé (en réponse à l'alinéa 3 de l'art 3 de l'arrêté de mesure d'urgence N°779-2015/ARR/DENV du 13 mars 2015)

- ❖ Etat de la gestion du biogaz depuis l'incendie du 10 mars 2015 :

Au cours de l'incendie, le collecteur principal du biogaz (canalisation PEHD DN 200) a été détruit sur un linéaire de 150 m environ au droit du casier C2.

La torchère n'étant plus alimentée, s'est mise en défaut et s'est immédiatement arrêté.

Durant l'incendie, la vanne de sectionnement en amont de la canalisation impactée a été mise en position fermée afin de pouvoir sectionner la canalisation en toute sécurité pour éviter une propagation des flammes sur l'ensemble du linéaire de ce collecteur.

Après sectionnement, la vanne a été rouverte afin de laisser s'échapper le biogaz à l'atmosphère et éviter une montée en pression dans le casier A susceptible de générer un risque d'explosion.

- ❖ Mesures envisagées pour minimiser les risques et un retour à la normal

Il est envisagé de procéder aux réparations de la portion de canalisation détruite et à la remise en service de la torchère sous un délai d'une semaine. Cette mesure permettra un retour à la normale.

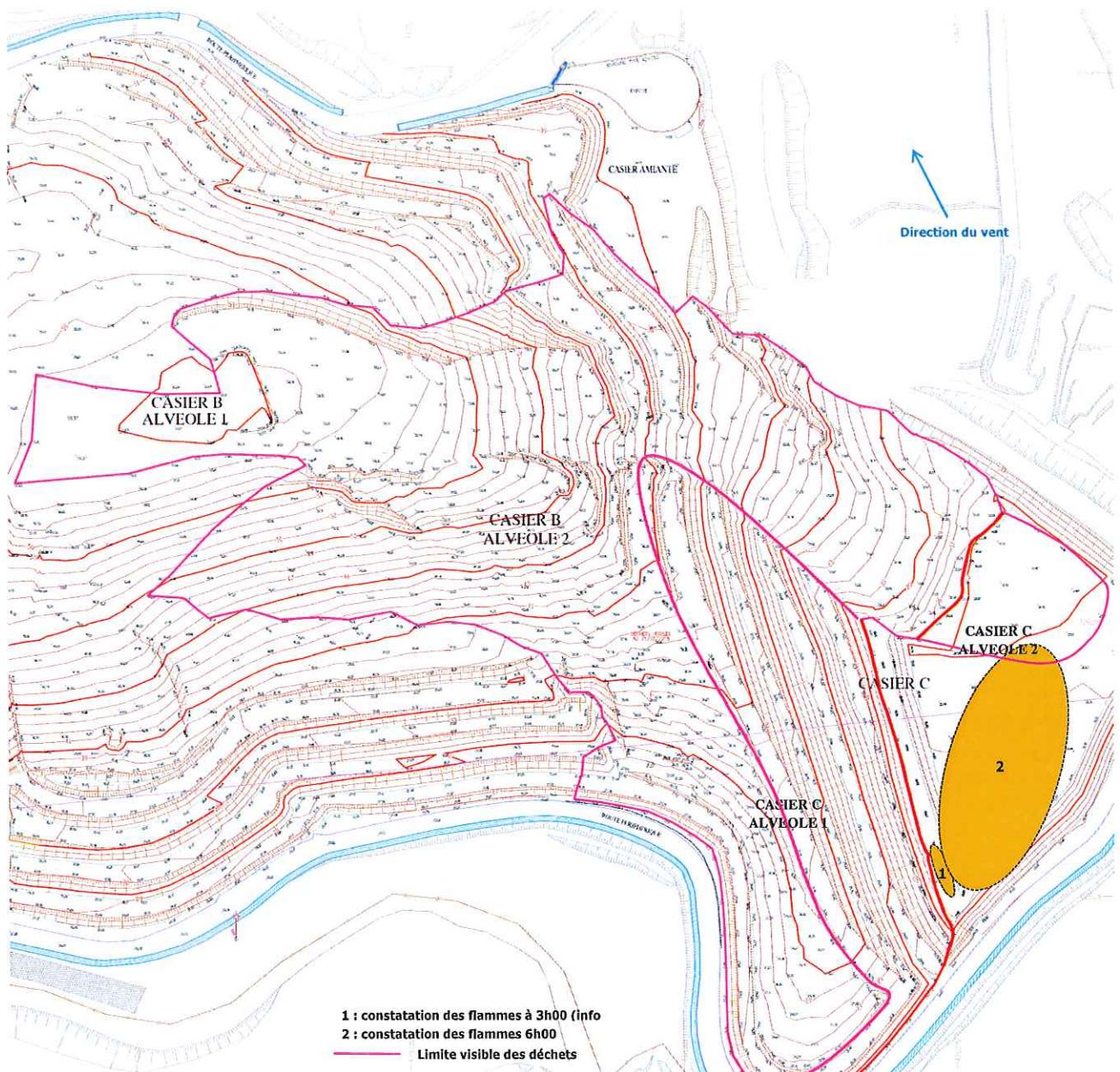


Schéma casiers

ANNEXE B

PLAN D'INTERVENTION INCENDIE

CAPSE 2011

Plan d'Intervention Incendie

Calédonienne de Services Publics ISD GADJI

Route de Gadji
98890 PAITA
Tél/fax : 41.10.69 / 41.61.09

► FEVRIER 2011 ◄

N°d'affaire CAPSE : 2010-990-01

Chargé d'affaire CAPSE NC :

Responsable Client CSP :

| Rédaction CAPSE NC | Vérification CAPSE NC | Approbation CSP |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Date : 15/02/2011 Signature : | Date : 15/02/2011 Signature : | Date : Signature : |
| | | |

Diffusion du plan :

| Fonction | Noms | Localisation | Nombre d'exemplaire |
|--------------------------------------|------|--------------|---------------------|
| Responsable d'exploitation | | CTTV Ducos | 1 |
| Responsable QHSE | | CTTV Ducos | 1 |
| Responsable technique d'exploitation | | CTTV Ducos | 1 |
| Chef de site | | ISD Gadji | 1 |

Historique des révisions :

| Date | Rédacteur | Nature de la mise à jour |
|------------|------------------|--------------------------|
| 15/02/2011 | Société CAPSE NC | Création du document |
| | | |
| | | |
| | | |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 5 |
| 1.1 OBJET | 5 |
| 1.2 DEFINITION DU PLAN D'INTERVENTION INCENDIE..... | 5 |
| 1.3 RAPPEL REGLEMENTAIRE..... | 5 |
| 2 LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DES INSTALLATIONS..... | 7 |
| 2.1 SITUATION EXTERNE..... | 7 |
| 2.1.1 <i>Plan de situation</i> | 7 |
| 2.1.2 <i>Plan voisinage</i> | 8 |
| 2.1.3 <i>Voies d'accès</i> | 8 |
| 2.1.4 <i>Végétation</i> | 9 |
| 2.1.5 <i>Rose des vents</i> | 9 |
| 2.2 SITUATION INTERNE..... | 10 |
| 2.2.1 <i>Description des installations</i> | 10 |
| 2.2.2 <i>Liste des produits dangereux</i> | 10 |
| 3 IDENTIFICATION DES SCENARIIS | 11 |
| 3.1 METHODE D'IDENTIFICATION | 11 |
| 3.2 SCENARIIS INTERNES..... | 11 |
| 3.3 SCENARIIS EXTERNES | 12 |
| 4 RECENSEMENT DES MOYENS..... | 13 |
| 4.1 MOYENS INTERNES | 13 |
| 4.1.1 <i>Les moyens matériels</i> | 13 |
| 4.1.2 <i>Les moyens de communication</i> | 13 |
| 4.1.3 <i>Les moyens humains</i> | 14 |
| 4.2 RECENSEMENT DES MOYENS EXTERNES | 14 |
| 4.2.1 <i>Secours externes</i> | 14 |
| 4.2.2 <i>Partenariat</i> | 14 |
| 5 SCHEMA D'ALERTE..... | 15 |
| 5.1 SCHEMA D'ALERTE - HEURES OUVREES..... | 15 |
| 5.2 SCHEMA D'ALERTE - HEURES NON OUVREES..... | 16 |
| 5.3 MESSAGES D'ALERTE..... | 17 |
| 5.4 LES MOYENS D'ALERTE | 17 |
| 5.5 INTERLOCUTEURS ET CONTACTS | 18 |
| 6 ORGANISATION DES SECOURS | 19 |
| 6.1 ORGANIGRAMME FONCTION SECURITE | 19 |
| 6.2 CONSIGNES GENERALES D'EVACUATION..... | 20 |
| 6.3 CONSIGNES GENERALES D'INTERVENTION | 21 |
| 6.4 CONSIGNES GENERALES PERMETTANT LA REPRISE D'EXPLOITATION | 22 |
| 7 ANNEXE..... | 24 |

ANNEXE

Annexe I - Plan de localisation des moyens de sécurité incendie

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|------|---|
| CSP | Calédonienne de Services Publics |
| DENV | Direction de l'ENVironnement |
| EDD | Etude De Dangers |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |
| ISD | Installation de Stockage des Déchets |
| PI | Poteau Incendie |
| QAV | Quai d'Apport Volontaire |
| QHSE | Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement |
| RIA | Robinet d'Incendie Armé |
| SIGN | Syndicat Intercommunale Grand Nouméa |
| SST | Sauveteur Secouriste du Travail |
| STEP | STation d'EPuration |

INTRODUCTION

1.1 OBJET

Le présent document a pour objectif d'organiser l'intervention en cas d'incendie sur l'Installation de Stockage des Déchets (ISD) ménagers et assimilés de Gadji exploité par la société CSP.

1.2 DEFINITION DU PLAN D'INTERVENTION INCENDIE

Le Plan d'Intervention est élaboré sous la responsabilité de l'exploitant. Il est rédigé en prenant en compte les éléments contenus dans les scénarios d'incendie et il définit les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre pour protéger son personnel.

C'est un document opérationnel qui permet au personnel interne d'appliquer les consignes et actions définies et adaptées à chaque scénario. Son but est d'anticiper ces actions "à tête reposée" et ainsi savoir comment agir en période de stress lors d'une situation d'urgence.

Il doit permettre de prendre les dispositions préventives nécessaires d'une part, pour limiter les conséquences de l'incendie et d'autre part, pour assurer l'alerte des services de secours.

La réalisation d'exercices d'application du plan d'intervention doit être effective afin d'en vérifier la fiabilité, d'en combler les lacunes éventuelles et de former le personnel. Il est souhaitable que de tels exercices aient lieu au moins une fois par an. Les différents services concernés doivent être informés de ces exercices et y être associés dans la mesure du possible.

1.3 RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'ISD de Gadji est soumis à la réglementation du Code du travail et du Code de l'Environnement.

Code du travail : Délibération n° 34/CP du 23 Février 1989 relative aux mesures générales en matière de sécurité et d'hygiène

Article 44

« Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, dans l'intérêt du sauvetage du personnel. Le premier secours est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. La nature du produit extincteur est appropriée au risque. [...]

Les établissements sont munis, s'il est jugé nécessaire, de postes d'incendie alimentés en eau sous pression comprenant une ou plusieurs prises avec tuyau et lance, des colonnes montantes spéciales et des robinets de secours. [...]

Dans tous les cas où la nécessité l'exige, une quantité de sable ou de terre meuble proportionnée à l'importance de l'établissement, à la disposition des locaux, à la nature des travaux exécutés, est conservée à proximité des emplacements de travail pour servir à éteindre un commencement d'incendie qui viendrait à se déclarer.

Le matériel de sauvetage mis à la disposition du personnel devra comporter des couvertures ignifugées en nombre suffisant. »

Article 48

« Les établissements concernés par la présente réglementation doivent posséder des issues et dégagements judicieusement répartis afin de permettre une évacuation rapide en cas d'incendie. Les issues et dégagements doivent toujours être libres et n'être jamais encombrés de matériaux, de marchandises ni d'objets quelconques. »

Article 50

« La largeur des issues comptant dans le nombre minimum obligatoire ne doit jamais être inférieure à 80 cm. La largeur de l'ensemble des issues devant donner passage à un nombre de personne à évacuer compris entre 21 et 100 ne doit pas être inférieur à 1,50 mètre. [...] »

Code de l'environnement : Arrêté n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji

1.4.4 Accès aux installations

« L'accès à l'installation de stockage doit être limité et contrôlé. A cette fin, l'installation de stockage est clôturée par un grillage en matériaux résistants d'une hauteur minimale de 2 mètres, muni de grilles qui doivent être fermées à clef en dehors des heures de travail.

Les voiries doivent disposer d'un revêtement durable et leur propreté doit être assurée. [...]

L'installation de stockage est équipée de moyens de télécommunication efficaces avec l'extérieur, notamment afin de faciliter un appel éventuel aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

Le stockage des carburants nécessaires aux engins d'exploitation doit être effectué selon la réglementation en vigueur. [...] »

6.1 Principes généraux

« Toutes dispositions sont prises pour prévenir les risques d'incendie, d'explosion et d'émanation de substances toxiques. Les moyens de prévention, de protection et de défense contre les sinistres sont étudiés avec un soin proportionné à la nature et l'importance des conséquences de ceux-ci.

Toutes dispositions doivent être prises pour qu'il ne puisse y avoir, en cas d'accident se produisant dans l'enceinte de l'établissement, des conséquences notables pour le milieu environnant. »

6.6 Moyens de lutte contre l'incendie et matériel d'intervention

« L'établissement est doté d'équipements appropriés dont la nature et le nombre doivent être proportionnés aux risques présentés par les installations.

Ces équipements sont à minima :

- une borne incendie RIA positionnée à l'entrée du site permettant de couvrir la zone d'entrée et la déchetterie,
- les extincteurs appropriés placés au niveau des bâtiments, du quai d'apport et sur les engins
- une réserve de terre correspondant à 15 jours d'exploitation et susceptible d'être mobilisée en cas de besoin.

L'ensemble des moyens de pompage d'eau d'incendie doit pouvoir assurer les débits à la pression nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des moyens de secours. Ces matériels doivent être entretenus en bon état, vérifiés périodiquement.

Des moyens adaptés de neutralisation, d'absorption et de récupération de produits toxiques dangereux accidentellement répandus sont maintenus en permanence à proximité des zones concernées. »

6.7 Signalisation

« L'emploi des couleurs et des signaux de sécurité normalisés doit signaler les emplacements :

- des moyens de secours,
- des stockages présentant des risques,
- des locaux à risques,
- des boutons d'arrêt d'urgence,
- des diverses interdictions (notamment de fumer). »

6.8.1.2 Contrôles de l'accès

« Un gardiennage doit être assuré en permanence. Le personnel du gardiennage doit être familiarisé avec les installations et les risques encourus, et recevoir à cet effet une formation particulière. Il doit être équipé de moyens de communication.

Les accès sont constamment fermés ou surveillés et seules les personnes autorisées par l'exploitant sont admises dans l'enceinte de l'établissement. »

11.5.1 Moyens de lutte contre l'incendie

« L'installation doit être dotée de moyens de secours contre incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- d'un ou de plusieurs appareils d'incendie (bouches, poteaux...) publics ou privés dont un implanté à 200 mètres au plus du risque, ou des points d'eau, bassins, citernes, etc., d'une capacité en rapport avec le risque à défendre,
- des extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant un risque spécifique, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction doivent être appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés,
- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours,
- de plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours,

Ces matériels doivent être maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an. »

11.5.5 Consignes de sécurité

« Sans préjudice des dispositions du code du travail, des consignes précisant les modalités d'application des dispositions du présent arrêté doivent être établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel.

Ces consignes doivent notamment indiquer :

- les précautions à prendre dans la manipulation des déchets industriels spéciaux,
- l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque, dans les zones prévues à l'article 11.5.4,
- les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient contenant des substances dangereuses,
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie,
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours, etc. »

2 LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'objectif de ce chapitre est de présenter la localisation de l'ISD Gadji, son environnement en champ lointain et champ proche.

2.1 SITUATION EXTERNE

2.1.1 Plan de situation

L'ISD Gadji se situe à Gadji sur la commune de Païta.



2.1.2 Plan voisinage



Le site est encadré en limite Nord-Est par la voie CR7 menant à la baie de Gadji, en limite Nord-Ouest par l'hôtel Rivland situé à plus de 200m de la limite de propriété et en limite Sud par la baie de Gadji.

2.1.3 Voies d'accès



La voie d'accès principale est située sur la route de Gadji.

Les voies d'accès secondaires sont normalement fermées par des cadenas.

2.1.4 Végétation

La végétation dans la zone d'implantation du dépôt est principalement constituée de niaouli, de faux mimosas, de cocotier et de broussailles.

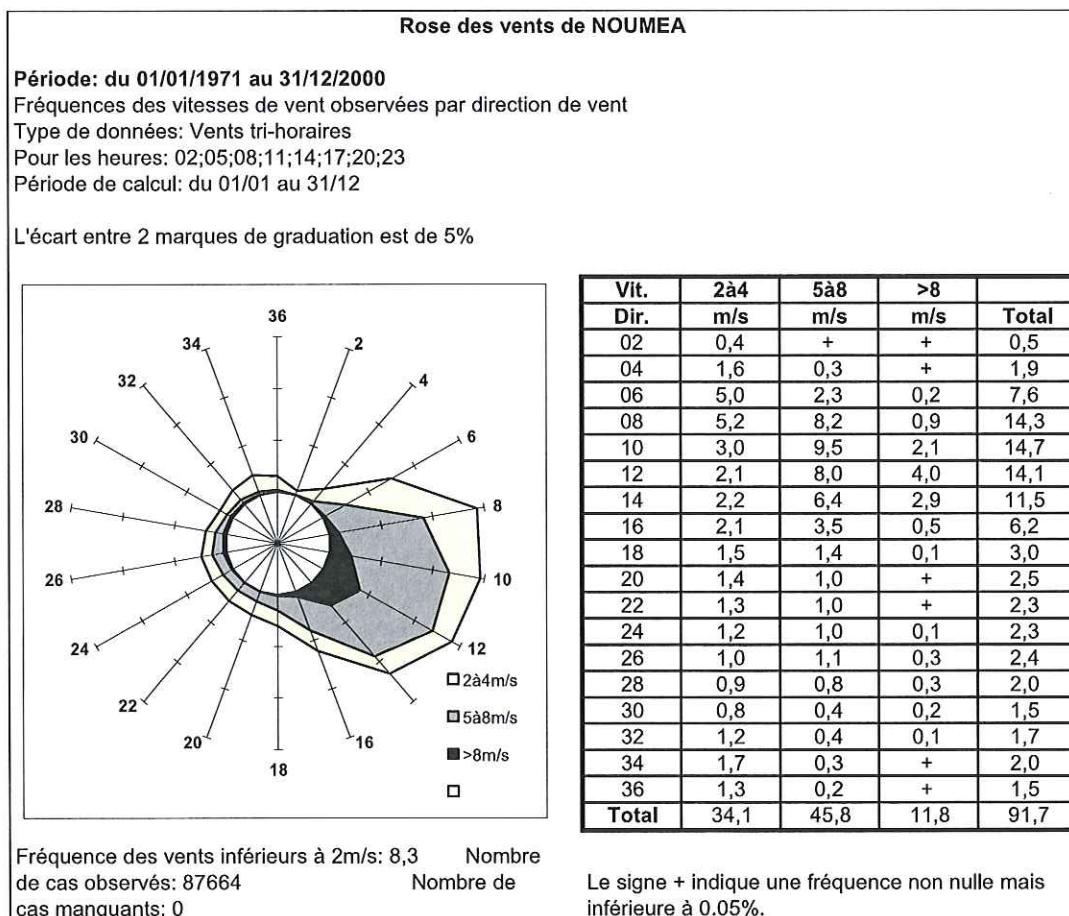
2.1.5 Rose des vents

Les vents dominants sont des vents d'Est à Sud-Est (alizés). Ils prédominent très largement tout au long de l'année et représentent 69 % des cas à Nouméa soit environ 250 jours par an.

Les alizés sont d'intensité variable en fonction de l'heure dans la journée. Le vent, généralement faible pendant la nuit et le début de la matinée, se lève en milieu de matinée pour atteindre 15 à 20 nœuds en début d'après-midi.

En examinant la vitesse de l'alizé, on constate qu'elle passe par un maximum annuel en saison chaude et par un minimum en saison fraîche.

Les conditions de vent sont illustrées par la rose des vents réalisée par Météo France pour la période comprise entre 1971 et 2000 (voir figure suivante).



2.2 SITUATION INTERNE

2.2.1 Description des installations

Les différentes infrastructures composant le site sont (Cf. plan de masse en **annexe I**) :

- Un poste d'accueil et de contrôle avec un pont à bascule,
- Un quai d'apport volontaire
- Une zone technique : unités de traitement des lixiviats et de biogaz, un local mobile de stockage de matériels nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des installations et engins,
- 3 bassins de rétention (1 bassin d'eau de pluie, 2 bassins de lixiviats)
- Des casiers de stockage des déchets.

2.2.2 Liste des produits dangereux

Les produits dangereux (selon les législations territoriale et européenne en vigueur) suivants sont stockés et/ou manipulés sur le site de Gadji :

| Produits | Dangers | Quantité | Mode de conditionnement | Lieu de stockage |
|--|---|----------|-------------------------|---|
| Gasoil | Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement | 4 500 L | Cuve aérienne mobile | Zone d'exploitation |
| Essence | Xn Nocif F+ Extrêmement inflammable N Dangereux pour l'environnement | 30 L | Jerrican | Local technique situé à l'arrière du bâtiment administratif (pour groupe électrogène) |
| Acide Sulfurique 98 % | C Corrosif | 1 000L | Cuve aérienne | Unité de traitement des lixiviats |
| Soude Caustique 30% (Sodium Hydroxyde) | C Corrosif | 1 000L | Cuve aérienne | Unité de traitement des lixiviats |

Les fiches de données de sécurité de ces produits sont consultables sur le site de Ducos auprès de Mme WAHEO, responsable QHSE.

3 IDENTIFICATION DES SCENARII

3.1 METHODE D'IDENTIFICATION

La démarche d'identification des scenarii de risque incendie repose sur les points suivants :

1. recherche des zones à risque incendie
2. étude des analyses existantes (EDD, accidentologie, analyse du risque)
3. définition des scénarii de départ de feu
4. évaluation des conséquences

3.2 SCENARII INTERNES

| Lieu de départ de l'incendie | Causes | Conséquences associées |
|--|--|--|
| Casier de stockage des déchets en exploitation | Apport illicite de produit inflammable ou explosif (ex : feu d'artifice) Stockage de matériaux combustibles Dysfonctionnement d'un moteur d'engin Fermentation de déchet vert Négligence (cigarette) Malveillance | Intoxication et/ou brûlures des personnes Destruction des engins Extension à un feu de broussaille |
| Casier de stockage des déchets en préparation | Stockage de matériaux combustibles (pneu) Dysfonctionnement d'un moteur d'engin Négligence (cigarette) Malveillance | Intoxication et/ou brûlures des personnes Destruction des engins Extension à un feu de broussaille |
| Stockage de pneus | Stockage de matériaux combustibles Dysfonctionnement d'un moteur d'engin Négligence (cigarette) Malveillance | Intoxication et/ou brûlures des personnes Destruction des engins Extension à un feu de broussaille |
| Quai d'apport volontaire | Apport illicite de produit inflammable ou explosif (ex : feu d'artifice) Stockage de matériaux combustibles Négligence Malveillance | Intoxication et/ou brûlures des personnes Extension à un feu de broussaille |

| Lieu de départ de l'incendie | Causes | Conséquences associées |
|------------------------------|--|---|
| Locaux administratifs | Court-circuit électrique Négligence Malveillance | Intoxication et/ou brûlures des personnes Destruction du bâtiment Extension à un feu de broussaille Coupure des moyens de communication fixe |
| Stockage d'essence | Epannage de produit + source d'ignition (électricité statique, étincelle, cigarette,...) | Intoxication et/ou brûlures des personnes Extension à un feu de broussaille |
| Zone technique | Dysfonctionnement d'un moteur/appareil électrique Travaux par points chauds Négligence Malveillance | Intoxication et/ou brûlures des personnes Destruction des engins Extension à un feu de broussaille |
| Broussailles | Négligence Malveillance | Intoxication et/ou brûlures des personnes Extension du feu aux bâtiments du site et au voisinage |

3.3 SCENARIOS EXTERNES

| Lieu de départ de l'incendie | Causes | Conséquences associées |
|------------------------------|----------------------------|--|
| Broussailles | Négligence Malveillance | Extension à un feu de broussaille interne au site Endommagement du casier |
| Voisinage (hôtel) | Négligence Malveillance | Extension à un feu de broussaille interne au site Endommagement du casier |

4 RECENSEMENT DES MOYENS

4.1 MOYENS INTERNES

4.1.1 *Les moyens matériels*

| Moyen | Nombre | Caractéristiques | Localisation |
|--------------------------------|--------|----------------------------------|--|
| Poteau incendie | 1 | | Sur la route à 100m au Nord-Ouest de l'entrée principale |
| RIA DN 33/40 | 3 | | Bureaux, QAV |
| Extincteurs eau + additif 6L | 3 | | Bureaux, Local technique |
| Extincteurs poudre 25kg | 2 | | Bureaux, QAV |
| Extincteurs poudre 6kg | 3 | | QAV, Local technique |
| Extincteurs poudre 6kg | 2 | | Engins |
| Extincteurs poudre 2kg | 5 | | Engins |
| Extincteurs CO2 2 kg | 3 | | Bureaux, Local technique, TGBT |
| Engin de recouvrement (pelle) | 1 | | |
| Tracteur + Tonne à eau | 1 | 10 400 L | |
| Réserve d'eau de pluie | 1 | 3 000 m ³ mobilisable | |
| Réserve de terre et de scories | 1 | 1 500 m ³ | |
| Alarme | 2 | | Bureaux |
| Arrêt d'urgence | 1 | | Bureaux |
| Déclencheur manuel | 2 | | Bureaux |

Localisation des moyens sur le plan de sécurité incendie en **Annexe I**.

4.1.2 *Les moyens de communication*

La communication se fait uniquement par téléphones fixe et mobile. La liste des contacts CSP est donnée au § 5.4.

4.2 LES MOYENS HUMAINS

Pendant les heures d'ouverture du site (6H – 18H), les moyens humains minimum sont les suivants :

- 1 agent au pont bascule
- 1 agent de déchetterie
- 2 conducteurs d'engins

La liste complète du personnel de l'ISD est donnée au § 5.4.

En dehors des heures d'ouvertures :

- 2 gardiens (1 fixe à l'entrée + 1 en ronde)

4.3 RECENSEMENT DES MOYENS EXTERNES

4.3.1 *Secours externes*

Le centre d'incendie et de secours de Païta dispose :

- 1 fourgon pompe tonne léger (2.500 litres)
- 1 Camion grande capacité (8.000 litres)
- 1 motopompe remorquable (60 m³/h)

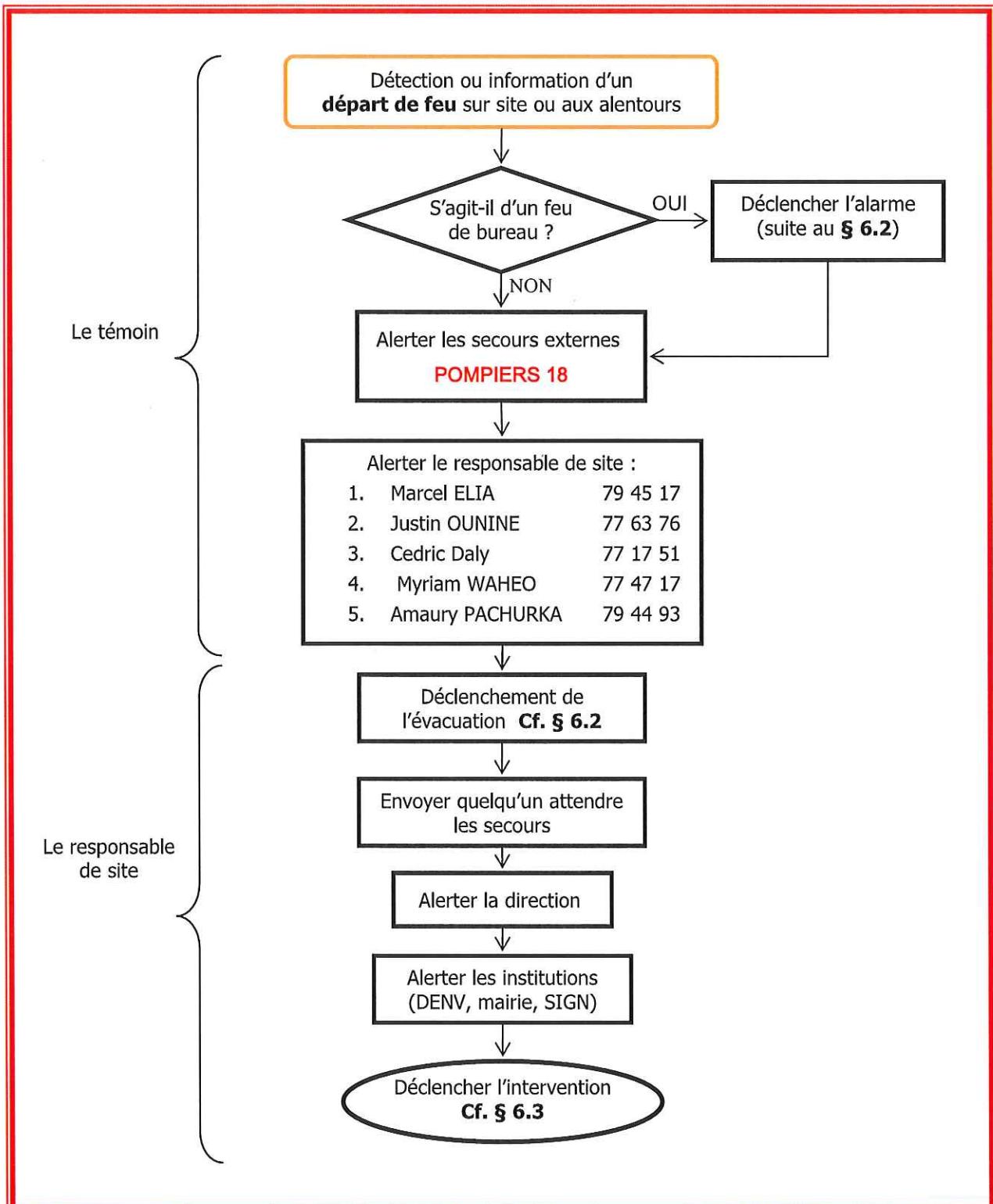
4.3.2 *Partenariat*

L'ISD de Gadji peut faire appel à l'aide de la Mairie de Païta et à la gendarmerie de Païta.

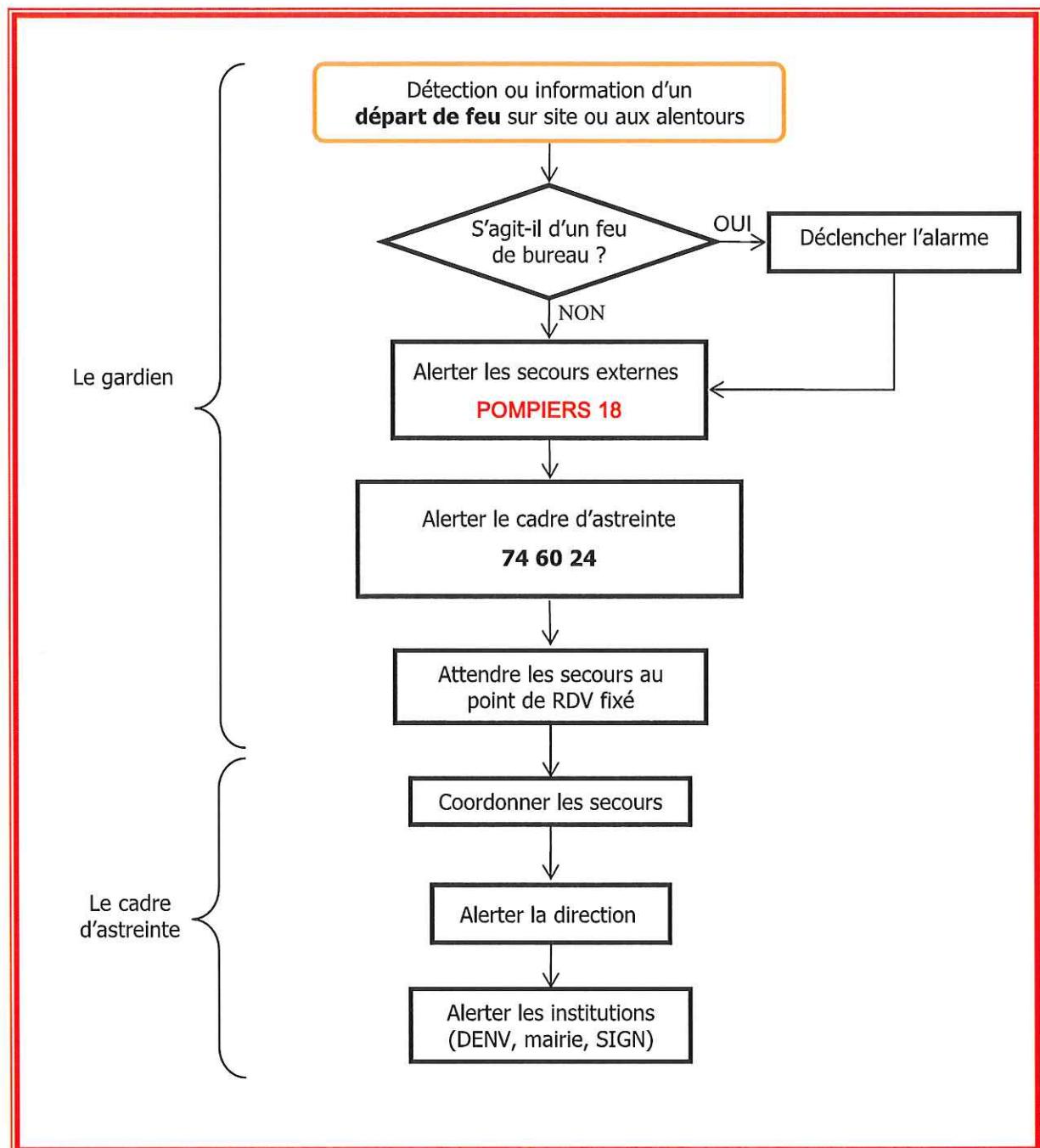
La Vigie incendie de la Province Sud est située le long de la clôture Ouest du site, elle fonctionne de jour pendant la saison chaude, en cas de départ de feu la vigie alerte les pompiers.

5 SCHEMA D'ALERTE

5.1 SCHEMA D'ALERTE - HEURES OUVREES



5.2 SCHEMA D'ALERTE - HEURES NON OUVREES



5.3 MESSAGES D'ALERTE

Message d'ALERTE à transmettre aux SECOURS EXTERNES

- | | |
|----------|---|
| 1 | Votre NOM |
| 2 | ICI la déchetterie CSP de Gadji, commune dePaïta |
| 3 | Nature du sinistre |
| 4 | Heure de l'évènement |
| 5 | Nombre et état des blessés |
| 6 | Mesure de sécurité prise |
| 7 | Fixez un point de Rendez-Vous (envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours) |
| 8 | NE RACCROCHEZ PAS LE PREMIER (répéter votre message si besoin) |

Message d'ALERTE à transmettre aux INSTITUTIONS

- | | |
|----------|---|
| 1 | Votre NOM |
| 2 | ICI la déchetterie CSP de Gadji, commune dePaïta |
| 3 | Nature du sinistre |
| 4 | Heure de l'évènement |
| 5 | Nombre et état des blessés |
| 6 | Mesure de sécurité prises, renforts demandés |
| 7 | NE RACCROCHEZ PAS LE PREMIER (répéter votre message si besoin) |

5.4 LES MOYENS D'ALERTE

Voir les chapitres « 4.1.1. Les moyens matériel » et « 4.1.2. Les moyens de communication ».

5.5 INTERLOCUTEURS ET CONTACTS

| FONCTION | DESIGNATION | N° Bureau | N° Mobilis | Fax |
|--|-------------|-----------|------------|-----|
| ISD Gadjii | | | | |
| Surveillant de travaux | | | | |
| Responsable des exploitations | | | | |
| Responsable technique d'exploitation | | | | |
| Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement | | | | |
| Directeur Filière | | | | |
| Secrétaire d'exploitation / Agent Pont Bascule | | | - | |
| Agent Pont Bascule | | | - | |
| Responsable Pont Bascule | | | | - |
| Chauffeur d'engin | | | | |
| Agent polyvalent | | | | |
| Agent d'entretien | | | | |
| Agents de déchetterie | | - | | - |
| | | - | | - |
| GARDIEN | | | | |
| SECOURS EXTERNE | | | | |
| POMPIER Paita | | 18 | | |
| SAMU | | 15 | | |
| POLICE | | 17 | | |
| GENDARMERIE Paita | | 44 87 36 | | |
| ADMINISTRATIONS | | | | |
| DENIV | | | | |
| | | | | |
| Mairie PAITA | | | | |
| | | | | |
| SIGN | | | | |
| | | | | |
| VOISINAGE | | | | |
| Rivland | | | | |

6 ORGANISATION DES SECOURS

6.1 ORGANIGRAMME FONCTION SECURITE

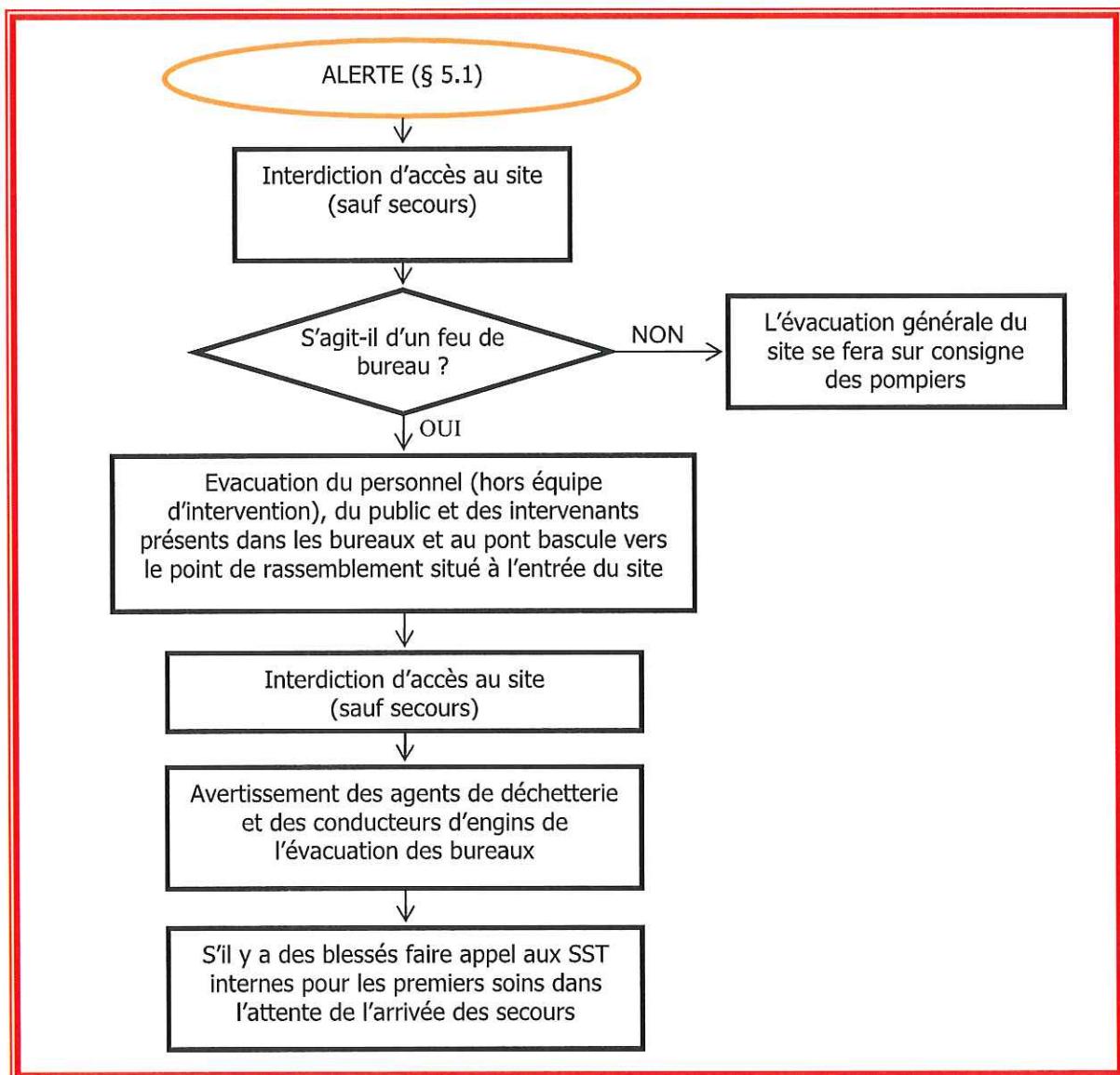
| FONCTION | MISSIONS | NOM (Titulaire et suppléant) |
|---------------------------|--|--|
| Responsable Intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Evalue le sinistre - Détermine la stratégie d'intervention - Appelle les renforts - Déclenche l'évacuation - Assure les liaisons entre les fonctions - Organise la lutte contre le sinistre - Assure l'accueil et l'acheminement des secours et des moyens | 1. Chef de site : 2. Responsable exploitation : 3. Responsable technique : 4. Responsable QHSE : |
| Equipe d'Intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Assure la sauvegarde des blessés - Assure la lutte contre l'incendie - Assure la protection des installations menacées | Feu de déchets : Conducteur d'engins, agents de déchetteries Feu de bureaux : personnel bureaux Feu de brousse : pompiers |
| Responsable Evacuation | <ul style="list-style-type: none"> - Assure la mise en sécurité du personnel - Interdit l'accès au site | Agent pont bascule ou Gardien (heures non ouvrées) |
| Responsable Communication | <ul style="list-style-type: none"> - Assure l'information : au personnel, au voisinage, aux administrations, aux familles des victimes éventuelles, aux médias - Consigne les phases d'évolution du sinistre et note les informations du responsable d'intervention pour étude après intervention | Direction ou cadre d'exploitation |

6.2 CONSIGNES GENERALES D'EVACUATION

Le schéma d'évacuation suivant correspond aux consignes à suivre par le responsable d'évacuation (§ 6.1) pendant les heures ouvrées.

Au point de rassemblement, le responsable d'évacuation aura pour mission le recensement des personnes.

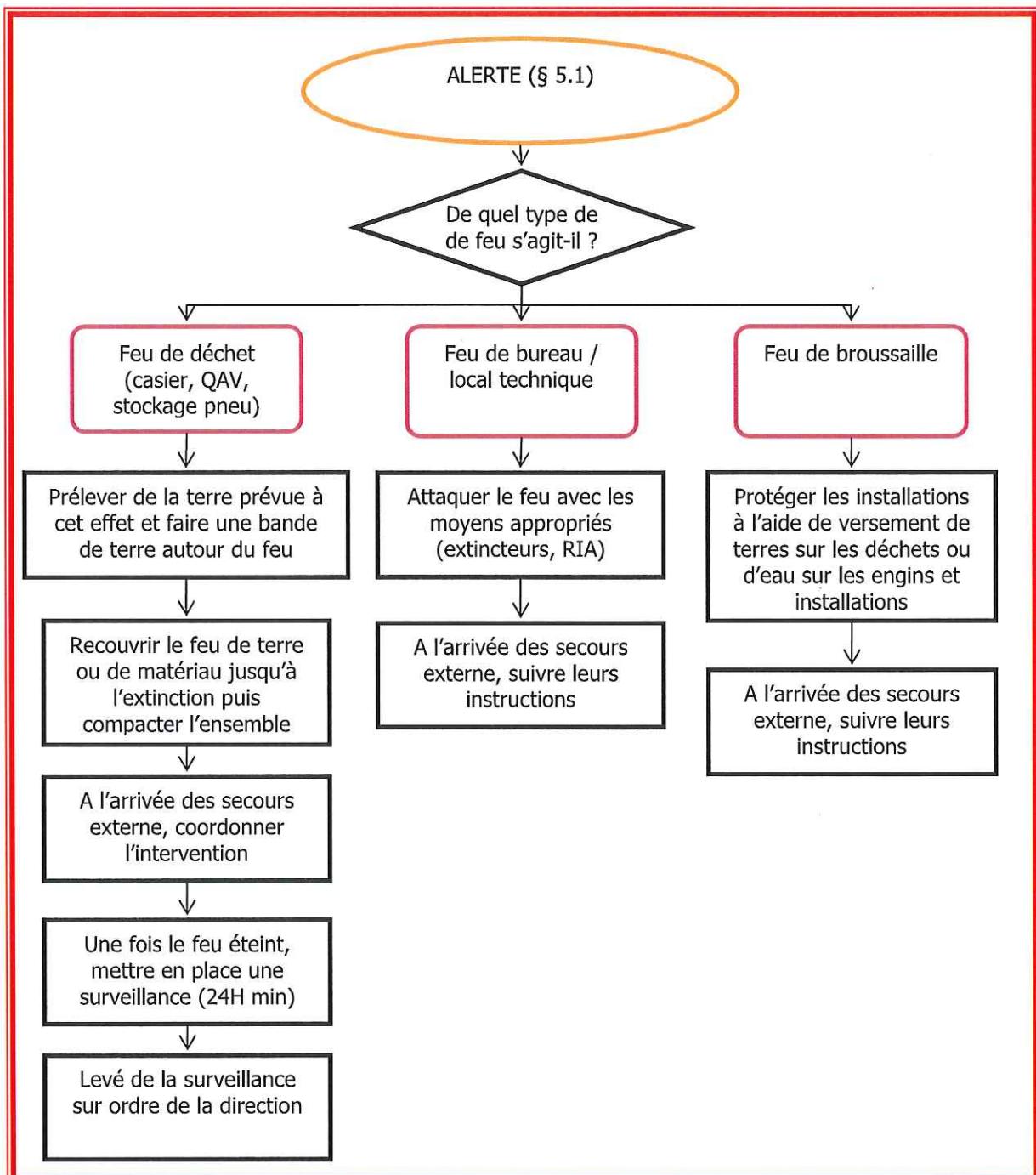
En dehors des heures ouvrées le gardien a pour consigne d'interdire l'accès du site aux véhicules venant de l'extérieur exception faite des secours et de l'inspection des installations classées.



6.3 CONSIGNES GENERALES D'INTERVENTION

Le schéma suivant correspond aux consignes que doit suivre le responsable d'intervention (§ 6.1) pendant les heures ouvrées.

En dehors des heures ouvrées le gardien a pour consigne d'attendre les secours extérieurs au point de rendez-vous fixé au moment de l'alerte.



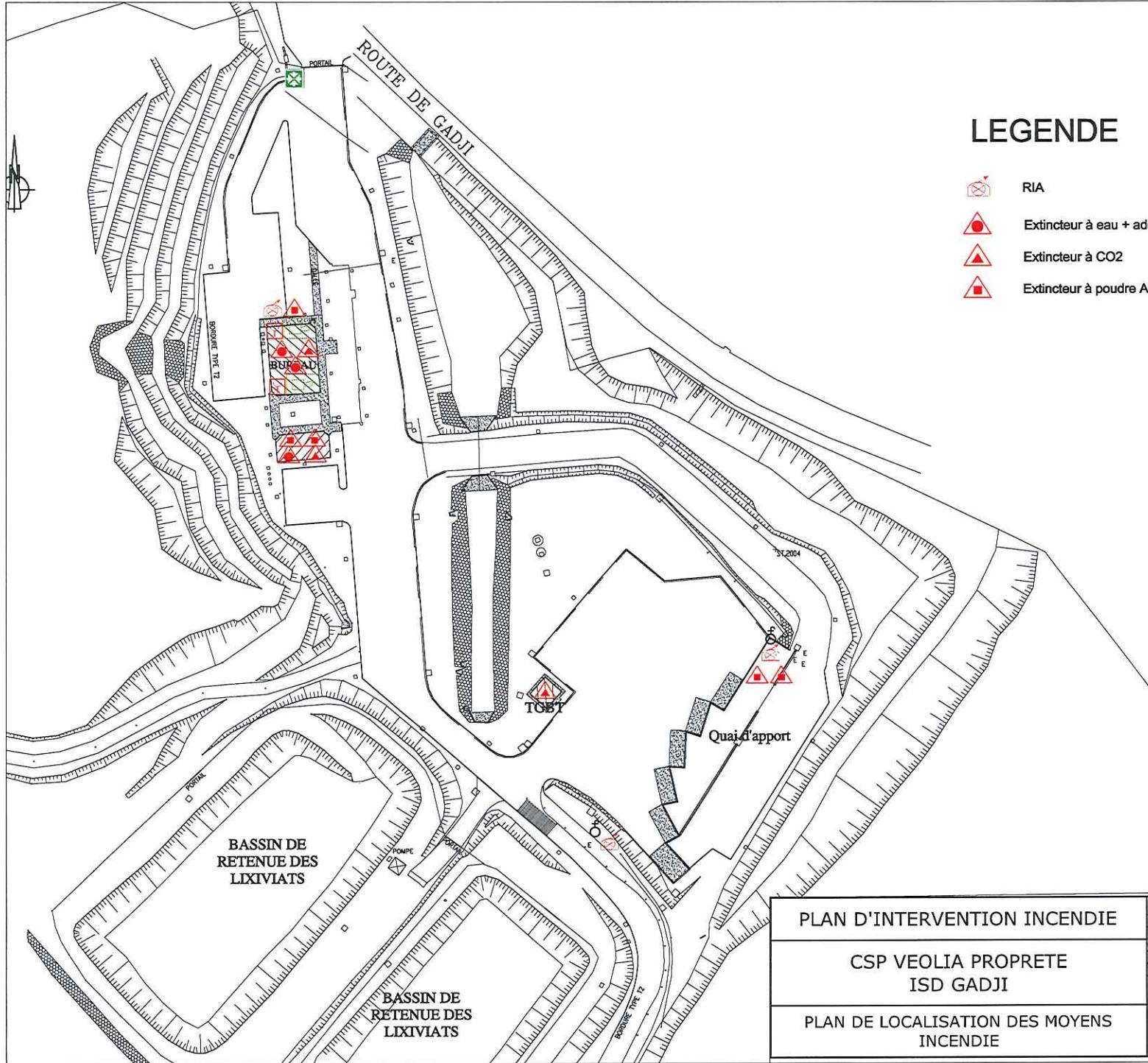
6.4 CONSIGNES GENERALES PERMETTANT LA REPRISE D'EXPLOITATION

Une fois l'incendie maîtrisé :

- le responsable communication (§ 6.1) rédige une fiche « incident » CSP qu'il transmet à la DENV copie le SIGN,
- le responsable de site remet à niveau les moyens d'intervention utilisés.

7 ANNEXE

Annexe I – Plan de localisation des moyens de sécurité incendie



LEGENDE

| PLAN D'INTERVENTION INCENDIE | | | | | |
|--|------------|-------------|-------------|---------------|--|
| ind | date | déssiné par | Vérifié par | modifications | |
| 00 | 05/01/2011 | LP | CD | | |
| N° : 2010 CAPSE 990-01 | | | | | |
| CSP VEOLIA PROPRETE ISD GADJI | | CAPSE | | | |
| PLAN DE LOCALISATION DES MOYENS INCENDIE | | | | | |
| Echelle | PLAN N°: | | | | |
| 1/100 | 01 | | CAPSE | | |

ANNEXE C

PLAN D'INTERVENTION INCENDIE

RESO 988

Actualisation du Plan d'Intervention Incendie Calédonienne de services Publics **ISD GADJI**

Route de Gadji
98890 PAITA

Tél/Fax : 41.10.69 / 41.61.09

JUIN 2015

Consultant :

Responsable ISD Gadji :

Approbateur :





Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie Installation de Stockage des Déchets de Gadji

Annexe

Annexe 1 : Plan d'intervention CSP – ISD Gadji

Liste des abréviations

| | |
|-------|--|
| AEP | Adduction d'Eau Potable |
| ATEX | Ant-EExplosif |
| BLEVE | Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion |
| CSP | Calédonienne de Services Publics |
| CO | Monoxyde de carbone |
| DENV | Direction de l'ENVironnement |
| DFCI | Défense de la Forêt Contre l'Incendie |
| DICI | Défense Interne Contre l'Incendie |
| DSCGR | Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques |
| EPI | Equipement de Protection Individuel |
| FMA | Formation de Maintien des Acquis |
| ISD | Installation de Stockage de Déchets |
| MA | Mancœuvre d'Alimentation |
| MG | Mancœuvre Générale |
| MPF | Moto-Pompe Flottante |
| PCO | Poste de Commandement Opérationnel |
| PEI | Point d'Eau Incendie |
| PI | Poteau Incendie |
| POI | Plan d'Opération Interne |
| RCH | Risque CHimique |
| RIA | Robinet d'Incendie Armé |
| SIGN | Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa |
| SSIAP | Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes |
| SITAC | Situation TACtique |
| VPI | Véhicule de Première Intervention |



Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie Installation de Stockage des Déchets de Gadji

I- Préalable :

Considérant qu'un incendie majeur nécessite la mise en œuvre de matériel d'extinction spécifique par du personnel qualifié et entraîné,

Considérant que l'ISD Gadji doit être dotée de moyens de secours contre incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur... (paragraphe 11.5.1 de l'arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005),

Et,

Au vu des recommandations du plan d'intervention incendie réalisé en février 2011 par la société CAPSE,

Au vu de la procédure en cas d'incendie établie en mai 2014 par le responsable QHSE de la CSP,

Au vu des conclusions du rapport circonstancié sur l'incendie du mardi 10 mars 2015,

Au vu des conclusions de la note externe de SUEZ Environnement datée du 21 avril 2015.

Il m'apparaît évident de revoir la stratégie de la couverture du risque incendie au sein de l'Installation de Stockage des Déchets de Gadji, de s'appuyer sur la compétence de **pompier d'entreprise** et de développer une véritable **culture préventive du feu** auprès des employés permanents.

Le pompier d'entreprise intervient principalement pour sauvegarder la vie humaine et pour préserver l'outil de travail face à un incendie.

Pour des raisons économiques, les fonctions de sureté et de sécurité du site sont confiées aux mêmes personnels et le plus souvent, il s'agit de prestataires privés.

Afin de les sensibiliser sur les points de vulnérabilité de l'entreprise, il sera nécessaire de les intégrer à un **dispositif de sûreté/sécurité structuré et hiérarchisé par l'exploitant**.

Cela doit s'accompagner par des exigences en matière de recrutement des prestataires, mais également du port d'une tenue d'intervention et d'une formation initiale par niveau de compétence.

Enfin, une attention toute particulière devra être portée sur la possibilité d'acquérir un vecteur de première intervention si la CSP venait à valider les conclusions de cet audit.

II- Objet :

Le présent document a pour objectif de mener une réflexion plus systémique sur la gestion du risque incendie, d'étudier les différents scénarios possibles et de proposer un plan d'action pragmatique par scénario.

La somme des actions à réaliser correspondra au futur plan d'intervention incendie qui est une des composantes essentielle du futur Plan d'Opération Interne (POI) de l'ISD de Gadji.

En effet, seul l'aléa incendie sera évoqué dans ce rapport alors que le POI doit prendre en compte tous les aléas pouvant se produire à l'intérieur du site en cours d'exploitation (exemple de la conduite à tenir en cas d'accident de la route sur le site, en cas de secours à personne, en cas de pollution des sols aux lixiviats, en cas d'alerte cyclonique etc..)



Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie

Installation de Stockage des Déchets de Gadjî

III – Situation actuelle :

Depuis l'incendie du 10 mars dernier et sur les conseils avisés d'un expert métropolitain, Olivier PEREIRA, plusieurs actions visant à diminuer l'aléa feu et/ou ses conséquences sur une alvéole ont été mise en place :

- L'alvéole en exploitation doit être délimitée par des digues étanches montée avant la mise en place du déchet,
- Phasage d'exploitation permettant d'exploiter des surfaces réduites (1000 m²) délimitée par des diguettes,
- Installation d'un dégazage à l'avancement,
- Surveillance des déchets exploités et faire respecter les consignes de sécurités,
- Maintient à proximité de la zone d'un stock de terre de sécurité suffisant afin de couvrir la totalité de la zone d'exploitation en cas de départ de feu,
- Couverture journalière et hebdomadaire du déchet en dehors des horaires d'exploitation,
- Disposer de deux accès différents par alvéoles afin de pouvoir approcher au plus près de la zone impactée sans dépendre de l'incidence des vents,
- Mesurer le taux de CO au niveau des puits de dégazage afin de surveiller les éventuels feux couvants natifs.

Par ailleurs, l'actualisation avenir des procédures internes prendront en compte les recommandations suivantes :

- Fiabilisation de la remonté d'information vers le cadre d'astreinte en cas d'aléa,
- Traitement immédiat de tout départ de feu dans une alvéole selon un protocole établi,
- Rédaction systématique d'une « fiche incident » par un responsable et transmission à la DENV et au SIGN

Cependant, un certain nombre de manquement pouvant potentiellement nuire au bon déroulement d'une opération de lutte contre un incendie majeur est encore observable sur le site :

- L'aléa feu pouvant se produire à l'extérieur du site, les pistes dites DFCI (défense de la forêt contre l'incendie) interne et externe au site ne sont pas répertoriées et encore moins entretenues,
- Le dimensionnement en eau sur le site est insuffisant pour permettre l'attaque d'un feu en phase de développement soit par une équipe interne au site ou soit pas les secours extérieurs,
- La qualité et la quantité des moyens d'extinction en place sur le site ne permettent pas l'établissement d'une lance à incendie en tout point du site,
- Les logigrammes qui sont mentionnées dans la procédure interne ne précisent pas dans le détail les actions réflexes qui doivent être effectuées (qui ? contre quoi ? comment ?),
- L'absence d'équipement de protection individuelle de base (détecteur CO, masque respiratoire à pression positive, veste et sur pantalon textile d'intervention, casque...) limite considérablement l'action des équipes internes,
- L'absence d'une cartographie spécialement conçue pour présenter le site aux secours extérieur et/ou pour définir une stratégie interne d'intervention en cas d'aléa incendie fait défaut,



Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie Installation de Stockage des Déchets de Gadji

- Les connaissances de bases détenues par les agents (vigilants SSIAP y compris) présents quotidiennement sur le site en matière de lutte contre les incendies ne suffisent pas à traiter tous les types de scénarios incendie pouvant se déclarer pendant et en dehors des heures d'exploitation.

IV – Analyse des douze scénarios d'incendie pouvant potentiellement se déclarer sur le site :

1- Feu d'atmosphère avant mise en exploitation (fiche réflexe 1 à rédiger)

- Faible occurrence, surface de propagation importante et fort potentiel calorifique,
- Nécessite une attaque immédiate à l'eau dopée par du personnel formé et doté d'un équipement adapté
- Nécessite l'intervention combinée et organisée d'engin de chantier et des pompiers d'entreprises

2- Feu de déchet en surface (fiche réflexe 2 à rédiger)

- Forte occurrence, surface de propagation réduite à 2000 m², risque d'extension vertical du foyer qui se propagerait sous le déchet,
- Nécessite l'intervention combinée et organisée d'engin de chantier et des pompiers d'entreprises,
- Nécessite la mise en œuvre systématique d'un protocole d'extinction pour traiter tout départ de feu connu de tous les acteurs travaillant au plus proche du déchet,
- Nécessite une étude du dimensionnement en eau pour éteindre une surface maximale de 2000 m² en feu.

3- Feu d'engins de chantier ou de véhicule (fiche réflexe 3 à rédiger)

- Faible occurrence si la maintenance des engins est régulière, risque important de propagation au déchet, fort rayonnement thermique,
- Nécessite une attaque immédiate à la mousse par du personnel formé et doté d'un équipement adapté.

4- Feu sur une installation Biogaz (fiche réflexe 4 à rédiger)

- Faible occurrence, risque d'explosion
- Nécessite un zonage de sécurité réfléchi
- Nécessite une action réflexe adaptée notamment en cas de fuite de biogaz enflammée

5- Feu de stock de pneus (fiche réflexe 5 à rédiger)

- Faible occurrence, fort potentiel calorifique et surface de propagation importante
- Nécessite une attaque immédiate à la mousse par du personnel formé et doté d'un équipement adapté.

6- Feu sur une installation de traitement des pneus (fiche réflexe 6 à rédiger)

- Moyenne occurrence, fort potentiel calorifique et surface de propagation réduite
- Nécessite une attaque immédiate à la mousse par du personnel formé et doté d'un équipement adapté.





Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie Installation de Stockage des Déchets de Gadjî

7- Feu de bâtiment (fiche réflexe 7 à rédiger)

- Moyenne occurrence, structure métallique à faible résistance mécanique à la chaleur, faible risque de propagation
- Nécessite généralisation de la détection autonome des fumées dans chaque pièce et d'entretenir les connaissances des personnels sur l'utilisation d'un extincteur,
- Nécessite une attaque immédiate à l'extincteur et une attaque secondaire à l'eau dopée par du personnel formé et doté d'un équipement adapté.

8- Feu dans une benne de déchèteries (fiche réflexe 8 à rédiger)

- Moyenne occurrence, faible potentiel calorifique et surface de propagation réduite
- Nécessite une attaque immédiate à l'extincteur et une attaque secondaire à l'eau dopée par du personnel formé et doté d'un équipement adapté.

9- Feu de carburant (fiche réflexe 9 à rédiger)

- Faible occurrence, fort potentiel calorifique, risque de BLEVE et de propagation élevé
- Nécessite une attaque immédiate à l'extincteur et une attaque secondaire à la mousse par du personnel formé et doté d'un équipement adapté.

10- Feu sur une installation de traitement des lixiviats (fiche réflexe 10 à rédiger)

- Faible occurrence, fort potentiel calorifique, risque d'intoxication des personnels et surface de propagation réduite ;
- Nécessite un zonage de sécurité réfléchi,
- Nécessite l'intervention d'une unité d'intervention chimique coordonnée par un conseiller technique sapeur-pompier RCH de la DSCGR (numéro unique de crise = 109).

11- Feu de brousse (fiche réflexe 11 à rédiger)

- Forte occurrence, faible potentiel calorifique, surface de propagation importante,
- Nécessite une attaque rapide et réfléchie à l'eau par du personnel formé et doté d'un équipement adapté pour circonscrire rapidement le foyer,
- Nécessite un entretien des pistes DFCI et un débroussaillage préventif régulier.

12- Feu de stockage de matériaux (fiche réflexe 12 à rédiger)

- Faible occurrence, fort potentiel calorifique, surface de propagation potentiellement importante
- Nécessite l'intervention combinée et organisée d'engin de chantier et des pompiers d'entreprises
- Nécessite une attaque immédiate à la mousse par du personnel formé et doté d'un équipement adapté.

PS : L'occurrence de survenance d'un aléa est proportionnelle à l'activité et à la présence humaine



Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie Installation de Stockage des Déchets de Gadjî

IV – Stratégie de couverture du risque incendie :

1- Réaliser une cartographie opérationnelle du site : (cf. plan d'intervention ci-joint)

- Etendre le périmètre de la carte aux surfaces végétales mitoyennes à l'ISD,
- Inclure les servitudes publiques (route, poteau d'incendie, pistes en terre qui mènent au site...),
- Répertorier en bleu tous les points d'eau d'incendie et les moyens d'extinction existants (RIA, extincteurs, PI, citerne souple, citerne mobile, point d'eau artificiel...) et mentionner leurs caractéristiques (pression, débit, volume, nombre...),
- Délimiter en violet les limites de chaque casier et alvéole et faire mention de la numérotation existante et de leur surface exploitable,
- Délimiter par zone et en violet toutes les unités fonctionnelles du site mentionnées :
 - ✓ Zone I Déchèterie
 - ✓ Zone II Pneumatique
 - II.1 : Presse à pneus
 - II.2 : Stock historique de pneus
 - II.3 : Plate-forme de traitement des pneus
 - ✓ Zone III Bureaux
 - ✓ Zone IV Lixiviats
 - IV.1 : Bassin Lixiviats n°1 de 4000 m3
 - IV.2 : Bassin Lixiviats n°2 de 3000 m3
 - IV.3 : Traitement Lixiviats
 - ✓ Zone V Entretien mécanique
 - ✓ Zone VI Stockage de déchet (13 alvéoles A1 à F3)
 - ✓ Zone VII Ancien CET
 - VII.1 : Stock matériel
 - ✓ Zone VIII Bassins eaux pluviales
- Répertorier en orange toutes les installations aux gaz,
- Répertorier en vert tous les espaces verts,
- Répertorier en gris les accès (les 5 portails de clôtures périphériques numérotés), la rocade en sens unique du site et les différentes pénétrantes carrossables situées à l'intérieur et à l'extérieur du site,
- Tous les autres détails sont en noir

2- Elaborer un schéma de défense interne contre l'incendie (DICI) :

- Le premier objectif de ce schéma est de fournir aux secours internes et externes une réserve en eau suffisante et judicieusement répartie sur le site permettant d'éteindre un incendie qui se déclarerait sur une surface maximale de référence estimé à 2000 m² (dit aussi DICI particulier),
- Le second objectif de ce schéma est de fournir aux secours internes une réserve en eau réfléchie (60m³ pendant 1h) et équitablement répartie sur le site permettant d'éteindre un incendie courant (dit aussi DICI courant),



Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie

Installation de Stockage des Déchets de Gadji

- Le document technique sur lequel la modélisation sera calculée s'appuie sur les recommandations du guide pratique pour le dimensionnement des besoins en eau D9 (édition septembre 2001),
- Détermination du débit requis :
 - Hauteur de stockage jusqu'à 12m : coefficient additionnel n°1 = +0,2
 - Type d'intervention interne correspondant à un service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés : coefficient additionnel n°2 = -0,3
 - Surface de référence : 2000 m² (1000 m² majoré d'un coefficient de sécurité de 2)
 - Catégorie du risque = 1
 - Débit requis = $30 \times (2000/500) \times (1+0,2-0,3) = 108 \text{ m}^3/\text{h}$
- Considérant une durée minimale d'application de 2h des besoins en eau, la réserve en eau nécessaire pour éteindre une surface en feu de 2000m² sera de 216 m³
- Le site dispose actuellement d'un bassin eau de pluie d'une contenance de 7 100 m³, un réservoir souple de 120 m³ d'eau ainsi qu'une citerne mobile de 11 m³ d'eau ; Deux poteaux incendie raccordés au réseau AEP sont situés en périphérique du site (cf. plan d'intervention)
- Considérant que le bassin eau de pluie doit rester vide pour des raisons évidentes de sécurité, il n'entrera pas dans la réserve permanente en eau disponible pour assurer la « DICI particulier ». Néanmoins, nous pouvons concevoir qu'une capacité minimale de 60 m³ peut être pompée au moyen d'une MotoPompe Flottante (MPF) pour assurer une couverture d'un risque incendie courant pendant 1h (feu de brousse, feu d'engin...)
- Il sera nécessaire d'installer un réservoir souple supplémentaire de 90m³ d'eau au plus proche du casier en activité.
- Au vu des zones de couvertures existantes dans un rayon de 200 mètres autour des 4 Points d'Eau Incendie (PEI) répertoriés sur le site (cf. plan d'intervention), je recommande l'implantation d'un réservoir souple de 60 m³ proche de la limite Est de l'alvéole E1 afin de couvrir en « DICI courant » le centre et l'ouest du site.

3- Recommandation concernant le cahier des charges techniques et particulières du futur Véhicule de Première Intervention de la CSP :

- Land Rover DEFENDER 130 (4x4 permanent), suspension renforcée, doté d'une rampe gyrophare avec mégaphone, peint en rouge type pompier, équipé d'un dispositif sonore de recul et d'un treuil avant,
- Cuve de 350 litres d'émulseur
- Moto pompe aspiration/refoulement 1000/10
- Pré mélangeur Caméléon
- Dévidoir tournat pouvant contenir 120m de tuyaux de 45mm
- 2 coffres latéraux pour le rangement de tuyaux, pièces de jonction et accessoires hydrauliques
- 1 rangement sous bâche situé dans le prolongement de l'arrière du véhicule (sur toute la longueur de la benne arrière) permettant de recevoir 120m de tuyaux de 70mm lovés
- 1 mat d'éclairage
- 1 compartiment pour recevoir un groupe électrogène portatif de 3 KW monté sur un plateau à glissière
- 1 rangement pour 4 tuyaux d'aspiration de 70 mm



Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie Installation de Stockage des Déchets de Gadji

- 1 armement aménagé dans les coffres comprenant :
 - 6 tuyaux de 45/20m jaune en poste sur le dévidoir motorisé
 - 5 tuyaux de 70/40m jaune lovés dans le compartiment latéral sous bâche
 - 4 tuyaux de 45/20m jaune rangés dans un coffre
 - 4 tuyaux de 70/20m jaune rangés dans un coffre
 - 4 tuyaux de 25/20m jaune (GFR) rangés dans un coffre
 - 1 clé de poteau
 - 1 division 40 (DSP)/2x20 (GFR)
 - 1 division 65/65/2x40
 - 2 tricoises
 - 2 LDV 500 POK (modèle MAGIKADOR)+ adaptateur mousse
 - 2 LDV 100 POK (modèle ROBATFLAM)
 - 1 lance monitor portable 10000 sur trépied à balayage automatique POK (modèle POKET MONITOR) + adaptateur mousse

4- Rédiger douze fiches réflexes d'intervention (un par scénario référence) :

- Mémento opérationnel synthétisant les actions réflexes des intervenants et de la hiérarchie,
- Consignation chronologiquement des actions à mener :
 - Au moment de l'alerte,
 - Avant le départ en intervention,
 - Une fois arrivée sur les lieux (marche générale des opérations à respecter),
 - Une fois l'intervention terminée,
 - Risque(s) particulière(s) à prendre en compte

5- Elaborer un guide de manœuvre et d'établissement des tuyaux et des lances simplifié :

- Manœuvre générique 1 (MG 1) : utilisation d'un extincteur
- Manœuvre générique 2 (MG 2) : Etablissement de la lance du RIA
- Manœuvre générique 3 (MG 3) : Etablissement d'une lance sur engin
- Manœuvre générique 4 (MG 4) : Etablissement d'une lance sur prise d'eau
- Manœuvre générique 5 (MG 5) : Etablissement de la lance monitor portable
- Manœuvre d'alimentation 1 (MA 1) : Alimentation de l'engin sur PEI
- Manœuvre d'alimentation 2 (MA 2) : Alimentation de l'engin au moyen des tuyaux lovés
- Manœuvre d'alimentation 3 (MA 3) : Alimentation d'une prise d'eau au moyen de la MPF

6- Acquisition de matériel spécifique de lutte contre un incendie :

- Combinaison de pompier d'entreprise (en dotation personnelle)
- 2 détecteurs à monoxyde de carbone pour la sécurité des intervenants,
- 1 détecteur multi gaz X-am 2500 (étalonnage : CO + H2S + CH4 + O2)
- 2 tenues d'attaque orange (vestes et sur pantalons en textile, gants anti feu, casque F2, rangers anti-feu),
- 4 masques de protection respiratoire à pression positive (pour les conducteurs d'engins),
- 1 motopompe flottante (MPF) pour alimenter une prise d'eau depuis le réservoir d'eau de pluie,





Schéma d'analyse et de couverture du risque incendie Installation de Stockage des Déchets de Gadji

7- Etablir un plan de formation des premiers intervenants :

- Rédaction d'un scénario pédagogique de formation du niveau « équipier d'intervention CSP » d'une durée de 5 jours,
- Rédaction d'un scénario pédagogique de formation du niveau « chef d'équipe d'intervention CSP » d'une durée de 5 jours,
- Elaboration d'une formation de maintien des acquis semestrielle visant à garantir un bon niveau de réactivité des intervenants,

8- Equiper une salle en poste de commandement opérationnel (PCO) et mettre en place la surveillance à distance des zones à danger d'incendie par caméra avec alarme sur température :

- Tableaux SITAC, MOYENS, RENSEIGNEMENTS
- Moyens radios ATEX en émission/réception simplex
- DéTECTEUR multi gaz (pour la réalisation d'un zonage réfléchi)
- Surveillance des points chauds au moyen de caméra avec alarme sur température

9- Formation des cadres à la méthode de raisonnement tactique de gestion d'un incendie de grande envergure,

- Rédaction d'un scénario pédagogique de formation du niveau « coordinateur incendie CSP » d'une durée de 3 jours,
- Mise en application d'un « ordre initiale »,
- Mise en application d'un « ordre de conduite » (actualisation de l'ordre initial),
- Interaction entre les moyens privés et les secours publics appelés en renfort.

10- Etablir un calendrier de mise en œuvre des mesures proposées :

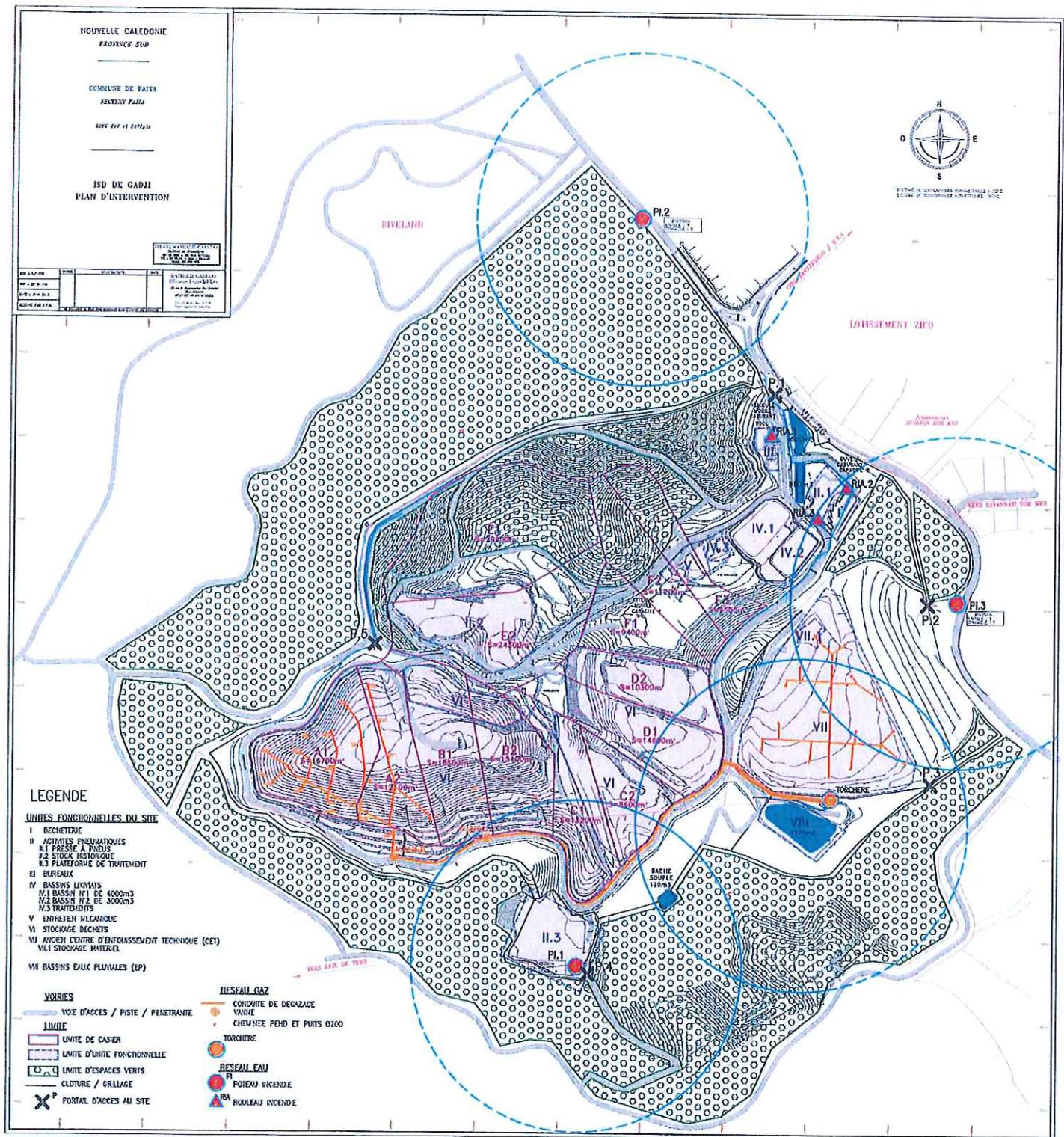
| | Avant la fin du 3 ^{ème} trimestre 2015 (30 sept) | Avant la fin du 4 ^{ème} trimestre 2015 (31 déc) | Avant la fin du 1 ^{er} trimestre 2016 (31 mars) | Avant la fin du 2 ^{ème} trimestre 2016 (30 juin) |
|-----------------------|---|---|--|---|
| Equipements matériels | Salle PCO Radios ATEX DéTECTEUR CO MPF | EPI X-am 2500 Caméra surveillance VPI | Mise en eau du réservoir souple de 90 m ³ | Mise en eau du réservoir souple de 60 m ³ |
| Procédures | MG1 MG2 MA3 Fiche réflexe 2 | Tous les MG Tous les MA Toutes les fiches réflexes (sauf la 10) | Fiche réflexe 10 | |
| Formations | Coordinateur incendie Extincteurs | Equipier et chef d'équipe d'intervention | FMA coordinateur incendie Extincteurs | FMA équipier et chef d'équipe d'intervention |

Fait à Nouméa, le 30 juin 2015

Consultant en Sécurité incendie

9





ANNEXE D

PROGRAMME DE REHABILITATION ALVEOLE C2

Nouméa,

Méthodologie de réparation du Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane (DEG) du Casier C de l'ISD de Gadji

L'alvéole C2 du Casier C a subi un incendie le 10 mars 2015.

La partie du DEG qui était découverte a été entièrement détruite. Toutefois, celle qui était recouverte de déchets et de matériaux n'a pas brûlé.



Des travaux d'urgence ont été entrepris à compter du 10 mars afin d'éteindre l'incendie. Ils ont consisté essentiellement en l'étouffement de l'incendie par apport de matériaux inertes puis l'enlèvement des déchets ayant brûlé et leur mélange avec des matériaux inertes pour les éteindre complètement. Ceux-ci ont été stockés en « sarcophage » à la pointe Sud de l'alvéole C2

Pour rappel, le DEG de l'alvéole C2 est ainsi constitué, de bas en haut :

- Barrière passive en argile
- Géosynthétique Bentonitique (GSB) 5 kg/m²
- Géomembrane PEHD 2mm
- Géotextile de protection 600 g/m²
- Horizon drainant en cailloux roulés lavés 30/80mm

La CSP fait appel à la société TERRA NC, spécialisée en Etanchéité par Géomembrane, afin de procéder à la remise en état de l'alvéole C2 dans les meilleurs délais et dans le respect des normes et procédures en vigueur. En effet, il s'agit pour la CSP de disposer rapidement d'une alvéole, respectant les arrêtés d'exploitation, afin d'assurer la continuité du service public de gestion des déchets de la Province Sud.

TERRA NC propose la méthodologie suivante :

1/ Dégagement du DEG jusqu'à trouver la géomembrane saine, l'état de celle-ci sera vérifié visuellement, elle devra être sans accros et sans trace particulière, sinon notre intervention ne pourra avoir lieu. Le dégagement se fera sur 1mètre de largeur, la géomembrane sera coupée au cutter, nettoyée à l'eau et à l'éponge avant soudure. Les éléments du DEG ayant été endommagés sont découpés et en stockage sur la zone en exploitation.

2/ Reconstitution de la barrière passive en argile en fond d'alvéole aux endroits qui ont été affectés par l'incendie et/ou par les travaux d'urgence consécutifs à celui-ci. Le rechargement sera réalisé jusqu'à la côté réglementaire. Tests de perméabilité en surface.

3/ Pose de GSB 5 kg/m² neuf.

4/ Pose de géomembrane PEHD 2mm neuve et soudure sur la géomembrane en place par double soudure avec canal central. Tests des soudures à l'air comprimé pour valider l'étanchéité et échantillonnage destructif pour valider la résistance au pelage et à la traction.

5/ Pose du géotextile de protection 600 g/m².

Les opérations 3/, 4/ et 5/ seront réalisées par des soudeurs certifiés ASQUAL, dans le respect du cahier des charges du CFG (Comité Français des Géosynthétiques, fascicule N° 11).

6/ Connection des réseaux de lixiviats des casiers A, B et C1 et remise en place d'un regard de point bas dans le casier C2.

7/ Pose de l'horizon drainant.

8/ Mise en place d'une diguette de séparation (entre la zone sarcophage et le casier C2 réparé). Cette diguette sera posée sur le massif drainant avec à l'interface un géotextile pour ne pas le colmater, les lixiviats pourront donc s'écouler par le massif drainant.

9/ Déplacement du sarcophage

10/ Isoler l'ancienne zone sarcophage en eau pluviale.

Les étapes décrites ci-dessous sont similaires à celles de la création d'un casier.



Double soudure à canal central



Pénétrations des réseaux



Prise d'échantillon de contrôle destructif des soudures (doubles soudures à canal central)



Contrôle des soudures double canal à l'air comprimé

4 mai 2015

ANNEXE E

PLANNING DE REHABILITATION ALVEOLE C2



Nouméa, le 8 juin 2015

Direction de l'Environnement
6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Objet : Réponse à l'arrêté N°791-2015/ARR/DENV

Monsieur le Directeur,

Suite à l'arrêté de mise en demeure N° 791-2015/ARR/DENV (article 3), veuillez trouver ci-joint le planning prévisionnel de remise en état de l'alvéole C2 (hors intempéries) ainsi qu'un plan général découplant cette alvéole en 3 parties, à savoir ;

- **ZONE 1 :** Dégagée de tous déchets; dispositifs d'étanchéité à refaire
- **ZONE 2 :** Déchets brûlés traités en mélange terreux, dite "Sarcophage"
- **ZONE 3 :** Massif hors feu validé par les experts.

Ces documents viennent compléter le mail du lundi 4 mai 2015 dans lequel le programme de remise en état (réf. 150504 réparation membrane C2v5) vous avait été envoyé.

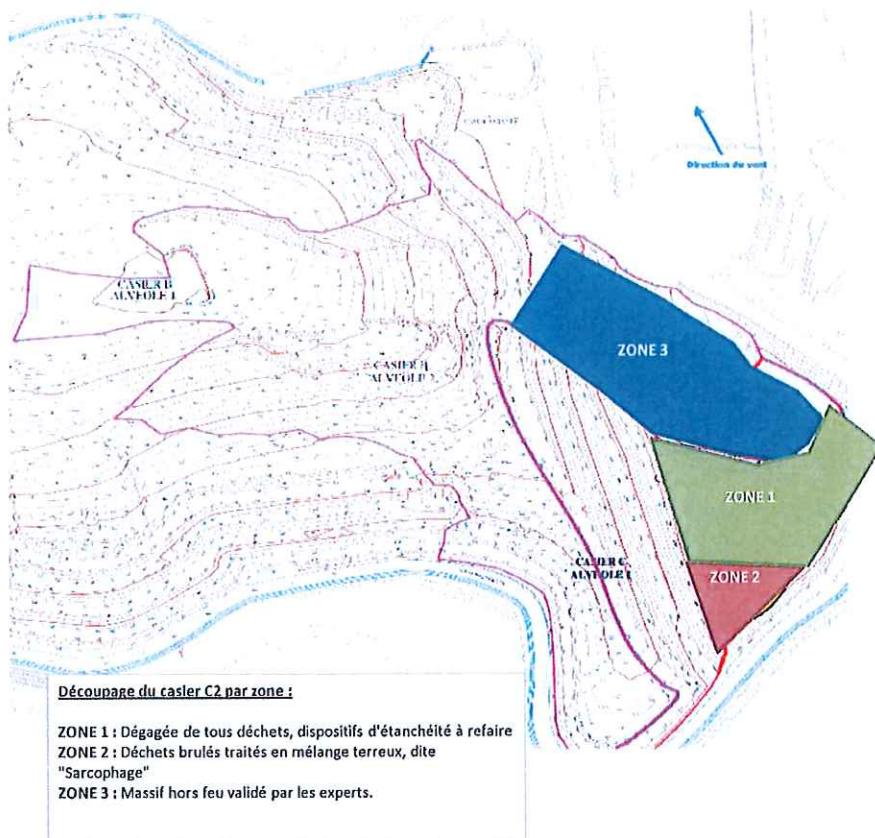
Ainsi, ce courrier permettra de répondre à l'article 3 de la mise en demeure N°791-2015/ARR/DENV.

En vous souhaitant bonne réception de la présente correspondance nous vous prions d'agrérer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur des Exploitation de la CSP

COPIE : SIGN

Découpage du casier C2



Planning de réhabilitation du casier C2

| | | 20-avr | 27-avr | 04-mai | 11-mai | 18-mai | 25-mai | 01-juin | 08-juin | 15-juin | 22-juin | 29-juin | 06-juil | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N° | Phase 1 - Zone 1 | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V |
| 1 | état des lieux (dégagement de la géomembrane brûlée, dégagement des canalisations brûlées...) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | mise en place des barrières passive et active (GSB, géomembrane, géotextile) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | mise en place du massif drainant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Information DENV pour la fin de chantier- zone 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Mise en place d'une épaisseur d'1 mètre de déchet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Phase 2 - Zone 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | déplacement du sarcophage sur la partie étanchée - Zone 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | mise en place des barrières passive et active | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Dossier de recoulement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |